



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

ELEVENTH YEAR

749th MEETING : 30 OCTOBER 1956
749^{ème} SEANCE : 30 OCTOBRE 1956

ONZIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Pcge</i>
Provisional agenda (S/Agenda/749).....	1
Adoption of the agenda.....	1
Letter dated 29 October 1956 from the representative of the United States of America to the President of the Security Council concerning "The Palestine question: steps for the immediate cessation of the military action of Israel in Egypt" (S/3706)	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/749).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Lettre, en date du 29 octobre 1956, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique et concernant "La question de Palestine: mesures à prendre pour la cessation immédiate de l'action militaire d'Israël en Egypte" (S/3706)	1

SEVEN HUNDRED AND FORTY-NINTH MEETING

Held in New York, on Tuesday, 30 October 1956, at 4 p.m.

SEPT CENT QUARANTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue à New-York, le mardi 30 octobre 1956, à 16 heures.

President: Mr. Bernard CORNUT-GENTILLE
(France).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Cuba, France, Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

Provisional agenda (S/Agenda/749)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 29 October 1956 from the representative of the United States of America addressed to the President of the Security Council concerning "The Palestine question: steps for the immediate cessation of the military action of Israel in Egypt".

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 29 October 1956 from the representative of the United States of America, addressed to the President of the Security Council concerning "The Palestine question: steps for the immediate cessation of the military action of Israel in Egypt" (S/3706)

At the invitation of the President, Mr. Louafi, representative of Egypt, and Mr. Eban, representative of Israel, took places at the Council table.

1. The PRESIDENT (*translated from French*): I would remind the Council that the representatives of Israel and Egypt this morning intimated that they would ask to speak again at this afternoon's meeting. However, since members of the Council have now asked for the floor, I have to give them priority.
2. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): The situation which faces the Council in the Middle East is exceedingly grave. To place recent events in their proper perspective, I cannot do better than quote from the statement to which I referred this morning which was made earlier today in the House of Commons by the British Prime Minister. The full text is now being distributed. This statement was made after anxious and intensive consultation between Her Majesty's Government in the United Kingdom and the Prime Minister and Foreign Minister of France.

3. Sir Anthony Eden described how for some time past the tension on the frontiers of Israel had been increasing. He went on:

Président: M. Bernard CORNUT-GENTILLE
(France).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Cuba, France, Iran, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/749)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 29 octobre 1956, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique et concernant "La question de Palestine: mesures à prendre pour la cessation immédiate de l'action militaire d'Israël en Egypte".

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 29 octobre 1956, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique et concernant "La question de Palestine: mesures à prendre pour la cessation immédiate de l'action militaire d'Israël en Egypte" (S/3706)

Sur l'invitation du Président, M. Louafi, représentant de l'Egypte, et M. Eban, représentant d'Israël, prennent place à la table du Conseil.

1. LE PRESIDENT: Je rappelle au Conseil que les représentants d'Israël et de l'Egypte avaient demandé, ce matin, au cours de leur intervention, à reprendre la parole cet après-midi. Cependant, des membres du Conseil s'étant inscrits auparavant, je dois leur donner la priorité.
2. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: La situation à laquelle le Conseil doit faire face au Moyen-Orient est extrêmement grave. Pour placer les événements récents dans leur vraie perspective, je ne saurais faire mieux que de citer des extraits de la déclaration que j'ai mentionnée ce matin et que le Premier Ministre du Royaume-Uni a faite, dans la matinée, à la Chambre des Communes. On distribue en ce moment le texte intégral de cette déclaration. Elle a été faite après des consultations urgentes et prolongées entre le Gouvernement du Royaume-Uni et le Président du Conseil ainsi que le Ministre des affaires étrangères de la France.
3. Sir Anthony Eden a indiqué que depuis quelque temps la tension n'a cessé d'augmenter aux frontières d'Israël. Il a ajouté:

"The growing military strength of Egypt has given rise to renewed apprehension, which the statements and actions of the Egyptian Government have further aggravated. The establishment of a joint military command between Egypt, Jordan and Syria, the renewed raids by guerrillas, culminating in the incursion of Egyptian commandos on Sunday night had all produced a very dangerous situation.

"Five days ago news was received that the Israel Government were taking certain measures of mobilization. Her Majesty's Government at once instructed Her Majesty's Ambassador at Tel Aviv to make enquiries of the Israel Minister for Foreign Affairs and to urge restraint.

"Meanwhile, President Eisenhower called for an immediate tripartite discussion between representatives of the United Kingdom, France and the United States. A meeting was held on 28 October in Washington and a second meeting took place on 29 October.

"While these discussions were proceeding, news was received last night that Israel forces had crossed the frontier and had penetrated deep into Egyptian territory. Later, further reports were received indicating that paratroops had been dropped. It appeared that the Israel spearhead was not far from the banks of the Suez Canal. From recent reports it also appears that air forces are in action in the neighbourhood of the Canal.

"During the last few weeks Her Majesty's Government have thought it their duty, having regard to their obligations under the Anglo-Jordan Treaty, to give assurances both public and private of their intention to honour these obligations. Her Majesty's Ambassador in Tel Aviv late last night received an assurance that Israel would not attack Jordan.

"[Mr. Selwyn Lloyd] discussed the situation with the United States Ambassador early this morning. The French Prime Minister and Foreign Minister have come over to London at short notice at the invitation of Her Majesty's Government to deliberate with us on these events.

"I must tell the House that very grave issues are at stake, and unless hostilities can quickly be stopped, free passage through the Canal will be jeopardized. Moreover, any fighting on the banks of the Canal would endanger the ships actually on passage. The number of crews and passengers involved totals many hundreds, and the value of the ships which are likely to be on passage is about £50 million [sterling], excluding the value of the cargoes. Her Majesty's Government and the French Government have accordingly agreed that everything possible should be done to bring hostilities to an end as soon as possible. . .

"In the meantime, as a result of the consultations held in London today, the United Kingdom and French Governments have now addressed urgent communications to the Governments of

"La force militaire croissante de l'Egypte a donné lieu à de nouvelles appréhensions que les déclarations et les actes du Gouvernement égyptien ont encore aggravées. La création d'un commandement militaire commun par l'Egypte, la Jordanie et la Syrie, la reprise des raids de guérillas, qui ont abouti à l'incursion de commandos égyptiens dans la nuit de dimanche, ont engendré une situation très dangereuse.

"Il y a cinq jours, la nouvelle nous est parvenue que le Gouvernement d'Israël prenait certaines mesures de mobilisation. Le Gouvernement de Sa Majesté a aussitôt donné pour instructions à l'ambassadeur de Sa Majesté à Tel-Aviv de s'informer auprès du Ministre des affaires étrangères d'Israël et d'inviter à la modération.

"Entre-temps, le président Eisenhower a demandé une discussion tripartite immédiate entre les représentants du Royaume-Uni, de la France et des Etats-Unis. Une réunion a eu lieu le 28 octobre à Washington et une deuxième réunion le 29 octobre [hier].

"Pendant que ces discussions se déroulaient, la nouvelle nous est parvenue hier soir que des forces israéliennes avaient franchi la frontière et avaient pénétré profondément en territoire égyptien. Par la suite, nous avons reçu de nouveaux renseignements indiquant que des troupes avaient été parachutées. Il semble que les avant-gardes israéliennes n'étaient pas loin des rives du canal de Suez. D'après des renseignements récents, il semble aussi que des forces aériennes opèrent dans le voisinage du canal.

"Au cours des dernières semaines, le Gouvernement de Sa Majesté a cru de son devoir, au regard de ses obligations en vertu du Traité anglo-jordanien, de donner des assurances, tant publiques que privées, de son intention de faire honneur à ses obligations. L'Ambassadeur de Sa Majesté à Tel-Aviv a reçu, tard dans la soirée d'hier, l'assurance qu'Israël n'attaquera pas la Jordanie.

"[M. Selwyn Lloyd] a discuté la situation avec l'ambassadeur des Etats-Unis au début de la matinée. Le Président du Conseil et le Ministre des affaires étrangères de France sont venus d'urgence à Londres sur l'invitation du Gouvernement de Sa Majesté pour s'entretenir avec nous de ces événements.

"Je dois dire à la Chambre que de très graves questions sont en jeu et que, si les hostilités ne peuvent être rapidement arrêtées, le libre passage par le canal sera compromis. De plus, tout combat sur les rives du canal mettrait en danger les navires en cours de passage. Le nombre des membres des équipages et des passagers en cause s'élève à plusieurs centaines, et la valeur des navires qui sont vraisemblablement en cours de passage s'élève à environ 50 millions de livres sterling, non compris la valeur des cargaisons. Le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement français sont, en conséquence, convenus que tout le possible devait être fait pour mettre fin aux hostilités aussitôt que possible . . .

"Entre-temps, à la suite des consultations qui ont eu lieu à Londres aujourd'hui, le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement français ont adressé des communications urgentes au Gouvernement

Egypt and Israel. In these we have called upon both sides to stop all warlike action by land, sea and air forthwith and to withdraw their military forces to a distance of ten miles from the Canal. Further, in order to separate the belligerents and to guarantee freedom of transit through the Canal by the ships of all nations, we have asked the Egyptian Government to agree that Anglo-French forces should move temporarily—I repeat, temporarily—into key positions at Port Said, Ismailia and Suez. The Governments of Egypt and Israel have been asked to answer this communication within twelve hours. It has been made clear to them that, if at the expiration of that time one or both have not undertaken to comply with these requirements, British and French forces will intervene in whatever strength may be necessary to secure compliance."

4. In order that the Security Council may have the fullest possible information before it, I shall read out the text of the communication which was handed to the *Chargé d'affaires* of Israel in London at 4.15 G.M.T. this afternoon by the Permanent Head of the Foreign Office and the French Foreign Minister:

"The Governments of the United Kingdom and France have taken note of the outbreak of hostilities between Israel and Egypt. This event threatens to disrupt the freedom of navigation through the Suez Canal, on which the economic life of many nations depends. The Governments of the United Kingdom and France are resolved to do all in their power to bring about the early cessation of hostilities and to safeguard the free passage of the Canal. They accordingly request the Government of Israel: (a) to stop all warlike action on land, sea and air forthwith, and (b) to withdraw all Israel military forces to a distance of ten miles east of the Canal.

"A communication has been addressed to the Government of Egypt requesting them to cease hostilities and to withdraw their forces from the neighbourhood of the Canal, and to accept the temporary occupation by Anglo-French forces of key positions at Port Said, Ismailia and Suez.

"The United Kingdom and French Governments request an answer to this communication within twelve hours. If at the expiration of that time one or both Governments have not undertaken to comply with the above requirements, United Kingdom and French forces will intervene in whatever strength may be necessary to secure compliance."

5. At 4.25 p.m., G.M.T., today—ten minutes after the communication was handed to the *Chargé d'affaires* of Israel—a similar communication was given to the Egyptian Ambassador in London. Although the texts are practically identical, I should, I think, in order to complete the record, read out the full text of the communication to the Egyptian Ambassador, also:

"The Governments of the United Kingdom and France have taken note of the outbreak of hostilities

ment de l'Egypte et au Gouvernement d'Israël. Dans ces communications, nous avons invité les deux parties à cesser immédiatement tout acte de guerre sur terre, sur mer et dans les airs, et à retirer leurs forces armées jusqu'à une distance de 10 milles du canal. De plus, afin de séparer les belligérants et d'assurer aux navires de toutes les nations la liberté de passage dans le canal, nous avons demandé au Gouvernement égyptien d'accepter que des forces anglo-françaises aillent occuper temporairement—je répète "temporairement"—des positions clefs à Port Said, à Ismailia et à Suez. Nous avons demandé au Gouvernement de l'Egypte et au Gouvernement d'Israël de répondre à ces communications dans les 12 heures. Nous avons indiqué nettement que si, à l'expiration de ce délai, les deux gouvernements n'ont pas entrepris de donner satisfaction à ces demandes, les forces britanniques et françaises interviendront dans la mesure qui pourra être nécessaire pour obtenir que ces demandes soient satisfaites."

4. Pour que le Conseil de sécurité ait devant lui des éléments d'information aussi complets que possible, je vais donner lecture du texte de la communication que le chef permanent du Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni et le Ministre des affaires étrangères de la France ont remis cet après-midi à 16 h. 15 G.M.T. au chargé d'affaires d'Israël, à Londres:

"Les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France ont pris note de l'ouverture des hostilités entre Israël et l'Egypte. Cet événement menace de troubler la liberté de la navigation à travers le canal de Suez, liberté dont dépend la vie économique de nombreux pays. Les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France sont décidés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire cesser rapidement les hostilités et pour sauvegarder le libre passage à travers le canal. Ils demandent en conséquence au Gouvernement d'Israël : a) d'arrêter immédiatement toute action de guerre sur terre, sur mer et dans les airs; b) de ramener toutes les forces militaires israéliennes jusqu'à une distance de 10 milles à l'est du canal.

"Une communication a été adressée au Gouvernement de l'Egypte pour le prier de cesser les hostilités, de retirer ses forces armées du voisinage du canal, ainsi que d'accepter l'occupation temporaire par les forces anglo-françaises de positions clefs à Port-Saïd, à Ismailia et à Suez.

"Les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France demandent qu'une réponse soit donnée à cette communication dans les 12 heures. Si, à l'expiration de ce délai, l'un des gouvernements ou les deux gouvernements n'ont pas entrepris de faire droit à ces demandes, les forces armées du Royaume-Uni et de la France interviendront avec les effectifs qui pourraient être nécessaires pour en assurer l'exécution."

5. Aujourd'hui à 16 h. 25 G.M.T.—10 minutes après la remise de cette communication au chargé d'affaires d'Israël—une communication semblable a été adressée à l'ambassadeur d'Egypte à Londres. Bien que les textes soient pratiquement identiques, je crois devoir lire *in extenso*, pour que le dossier soit complet, la communication adressée à l'ambassadeur d'Egypte:

"Les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France ont pris note de l'ouverture des hostilités

between Israel and Egypt. This event threatens to disrupt the freedom of navigation through the Suez Canal, on which the economic life of many nations depends. The Governments of the United Kingdom and France are resolved to do all in their power to bring about the early cessation of hostilities and to safeguard the free passage of the Canal. They accordingly request the Government of Egypt: (a) to stop all warlike action on land, sea and air forthwith; (b) to withdraw all Egyptian military forces to a distance of ten miles from the Canal; and (c) in order to guarantee freedom of transit through the Canal by the ships of all nations and in order to separate the belligerents, to accept the temporary occupation by Anglo-French forces of key positions at Port Said, Ismailia and Suez.

"The United Kingdom and French Governments request an answer to this communication within twelve hours. If at the expiration of that time one or both Governments have not undertaken to comply with the above requirements, United Kingdom and French forces will intervene in whatever strength may be necessary to secure compliance.

"A similar communication has been sent to the Government of Israel."

6. I would draw the Security Council's attention to certain considerations which arise in the mind of my Government. The first consideration is that the fighting between Israel and Egypt must stop. The second consideration is that, unless hostilities can quickly be stopped, free passage through the Suez Canal will be jeopardized—that free passage on which the economic life of so many nations depends.

7. Both sides, in different ways, have shown such repeated disregard for the resolutions of the Security Council that we have felt confident that we should have the general support of the Council, and the United Nations as a whole, for what we are doing—namely, everything in our power to bring about the earliest cessation of hostilities and to safeguard the free passage of the Canal.

8. At this point, I would stress that the action which we have felt in duty bound to take—which involves the temporary action of having Anglo-French forces in key positions along the Canal—is of a temporary character. I do not believe that our motives are likely to be generally misconstrued, but they are certain to be misconstrued in some quarters. I recall the remarks made by the Foreign Minister of the Soviet Union when we were debating the Suez Canal problem. He then suggested that the Government of the United Kingdom and the French Government were seeking an occasion to settle our differences with Egypt about the Canal by force. At that time we treated the allegations with the contempt which they deserved. That is not our object, and it has never been our object. This morning Mr. Sobolev insinuated something of the same kind and alleged that certain Powers had prompted the Israel Government to take action against Egypt. The contrary is, of course, the truth.

entre Israël et l'Egypte. Cet événement menace de troubler la liberté de la navigation par le canal de Suez, liberté dont dépend la vie économique de nombreux pays.

"Les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France sont décidés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire cesser rapidement les hostilités et pour sauvegarder le libre passage à travers le canal. Ils demandent en conséquence au Gouvernement de l'Egypte: a) d'arrêter immédiatement toute action de guerre sur terre, sur mer et dans les airs; b) de ramener toutes les forces militaires égyptiennes à une distance de 10 milles du canal; c) d'accepter, afin de garantir la liberté du transit par le canal des navires de toutes nations et afin que les belligérants soient séparés, l'occupation temporaire par les forces anglo-françaises de positions clefs à Port-Saïd, à Ismaïlia et à Suez.

"Les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France demandent qu'une réponse soit donnée à cette communication dans les 12 heures. Si, à l'expiration de ce délai, l'un des gouvernements ou les deux gouvernements n'ont pas entrepris de faire droit à ces demandes, les forces armées du Royaume-Uni et de la France interviendront avec les effectifs qui pourraient être nécessaires pour en assurer l'exécution.

"Une communication semblable a été adressée au Gouvernement d'Israël."

6. Je désire appeler l'attention du Conseil de sécurité sur certaines considérations qui viennent à l'esprit de mon gouvernement. La première est que les combats doivent cesser entre Israël et l'Egypte. La seconde est que, s'il n'est pas possible d'arrêter rapidement les hostilités, le libre passage par le canal de Suez, passage dont dépend la vie économique de tant de pays, sera compromis.

7. Les deux parties ont fait preuve, à diverses reprises et sous des formes différentes, d'un tel dédain pour les résolutions du Conseil de sécurité que nous nous sommes sentis sûrs que le Conseil et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble appuieraient notre décision, qui est de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire cesser rapidement les hostilités et pour sauvegarder le libre passage par le canal de Suez.

8. Ici, je voudrais souligner que l'action que nous nous sommes vus obligés d'entreprendre—c'est-à-dire l'action conservatoire qui consiste à faire occuper des positions clefs sur le canal par des forces anglo-françaises—présente un caractère essentiellement temporaire. Je ne pense pas que nos motifs risquent d'être mal interprétés d'une façon générale, mais il est certain qu'ils seront mal interprétés par certains milieux. Je songe aux remarques que le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a formulées au moment où nous discutions la question du canal de Suez. M. Chepilov a alors laissé entendre que le Gouvernement du Royaume-Uni ainsi que le Gouvernement français cherchaient à régler par la force leurs différends avec l'Egypte touchant le canal. A l'époque, nous avons rejeté ces allégations avec le mépris qu'elles méritaient. Ce n'est pas notre objectif et ce ne l'a jamais été de régler nos différends de la sorte. Ce matin, M. Sobolev a fait une insinuation du même genre en prétendant que certaines puissances avaient poussé le Gouvernement israélien à entreprendre son

9. We have done everything in our power to lower tension in the Middle East, and if tension has increased, it is because unhappily neither Israel nor its Arab neighbours have seen fit to listen to our advice and to that of our friends. Since this advice has not been heeded, the present explosive situation has arisen. How can we have confidence, much as we should like to, that some future injunction by the Security Council would in fact prove effective to deal, in time—and time is of the essence—with a situation which is rapidly getting out of control?

10. I need hardly remind the Council that unfortunately those provisions of the Charter which provided that the Council should have a military arm have never been put into effect. I need not go into the reasons why. The roadblocks have been placed by a permanent member of the Security Council, whose persistent misuse of the veto has done much to complicate the situation in the Middle East and to bring us to the extremely grave situation which we now face. This is not, of course, to say there is nothing that the Security Council can do in this situation. I believe that a correct judgement on the situation, which I am confident that the Council will reach, can materially aid the cause of peace. I would remark that as soon as the news of the developments on the Israel-Egyptian border reached us here in New York yesterday afternoon, I took immediate steps with the representative of the United States and the representative of France, who is also President of the Security Council, to make it clear that in my view the Council should be seized of this situation today, and my Government confirmed to me this morning that that was also its view.

11. I trust that the great majority of the members of the Council will agree that the action which the French Government and Her Majesty's Government have taken is in the general interest and in the interest of security and peace. As I have explained, the communications were made a few hours ago to the Governments of Israel and Egypt. It seems to me that for the moment there is no action that the Security Council can constructively take which would contribute to the twin objectives of stopping the fighting and safeguarding free passage through the Suez Canal. In view of these new developments, of which neither I nor my colleagues were aware when we began our meeting this morning, I hope that the United States representative will agree that in the circumstances nothing would be gained by pressing on with the consideration of his draft resolution today.

12. The PRESIDENT (*translated from French*): Speaking in my capacity as the representative of FRANCE, I wish to state that the French delegation associates itself with what has just been said by the United Kingdom representative. The French delegation feels that nothing useful would be gained at the present time in considering the draft resolution presented by the United States.

13. The French delegation reserves the right to speak again at a later stage in the debate.

action contre l'Egypte. Il va sans dire que cette affirmation est contraire à la vérité.

9. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour réduire la tension dans le Moyen-Orient. Si cette tension s'est accrue, c'est parce que malheureusement ni Israël ni ses voisins arabes n'ont jugé utile de suivre nos conseils ni ceux de nos amis. C'est parce qu'on n'a tenu aucun compte de ces conseils que la présente situation explosive s'est créée. Comment pouvons-nous espérer, malgré notre meilleure volonté, qu'une future injonction du Conseil de sécurité se révélera assez efficace pour régler en temps voulu—car le temps presse—une situation qui cesse rapidement d'être en main?

10. Je n'ai guère besoin de rappeler au Conseil que, malheureusement, les dispositions de la Charte prévoyant que le Conseil devrait être doté de moyens militaires n'ont jamais été mises en vigueur. Je n'ai pas besoin d'en examiner les raisons. Les entraves à cet égard ont été mises par un membre permanent du Conseil de sécurité, dont l'abus persistant du droit de veto a tant contribué à compliquer la situation dans le Moyen-Orient et nous a amenés à la situation extrêmement grave devant laquelle nous nous trouvons en ce moment. Bien entendu, cela ne veut pas dire que le Conseil de sécurité ne puisse rien faire en l'occurrence. Je suis convaincu qu'une appréciation correcte de la situation—à laquelle, je le crois, le Conseil pourra aboutir—sera de nature à beaucoup servir la cause de la paix. Je voudrais faire remarquer que, dès que la nouvelle des événements sur la frontière israélo-égyptienne nous est parvenue à New-York hier après-midi, je me suis immédiatement concerté avec le représentant des Etats-Unis et celui de la France, lequel exerce les fonctions de Président du Conseil de sécurité, pour faire ressortir qu'à mon avis le Conseil devrait être saisi de cette situation aujourd'hui même; mon gouvernement m'a confirmé ce matin qu'il partageait cette façon de voir.

11. J'espère fermement que la grande majorité des membres du Conseil conviendront que l'action entreprise par le Gouvernement français et le Gouvernement de Sa Majesté répond à l'intérêt général et à l'intérêt de la sécurité et de la paix. Ainsi que je l'ai expliqué, les communications ont été transmises il y a quelques heures au Gouvernement israélien et au Gouvernement égyptien. Il me semble que, pour le moment, le Conseil de sécurité ne peut prendre aucune mesure constructive permettant, à la fois, d'arrêter les combats et de sauvegarder le libre passage par le canal de Suez. Étant donné ces faits nouveaux, dont ni moi-même ni mes collègues n'avions connaissance au moment de commencer notre séance ce matin, j'espère que le représentant des Etats-Unis conviendra que, dans les circonstances actuelles, on ne pourrait rien gagner en se hâtant d'examiner aujourd'hui son projet de résolution.

12. Le PRESIDENT: Prenant la parole en tant que représentant de la FRANCE, je déclare que la délégation française s'associe à ce qui vient d'être dit par le représentant du Royaume-Uni. La délégation française ne voit aucun avantage à examiner maintenant le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

13. La délégation française se réserve le droit de reprendre la parole à un stade ultérieur du débat.

14. Mr. LODGE (United States of America): The United States has now introduced its draft resolution [S/3710], as I said this morning it would do. Before it was officially introduced, every effort was made to get copies of it to each member of the Council as soon as possible, and I hope that each member has had an opportunity to give it careful consideration. The issues are very large, but the language, I think, is very simple and very direct.

15. The draft resolution which the Government of the United States proposes in this case as a first and imperative step is very brief. The text, I think, is self-explanatory.

16. The first paragraph of the preamble notes a fact which is not disputed, namely, the fact of Israel military penetration deep into Egyptian territory, and the fact that this constitutes a violation of the Armistice Agreement.

17. The second paragraph of the preamble expresses the grave concern at this violation, a concern which I am sure all of us must feel.

18. Paragraph 1 of the operative part calls for a withdrawal of the Israel armed forces behind the established armistice lines. This is elemental.

19. Paragraph 2 (a) of the draft resolution repeats the language of Article 2, paragraph 4, of the United Nations Charter. Sub-paragraph (b) calls upon the Members "to assist the United Nations in ensuring the integrity of the armistice agreements" which were negotiated under the auspices of the United Nations, and to which we have many times expressed allegiance. Sub-paragraph (c) calls for the suspension of military, economic and financial assistance so long as Israel has not withdrawn its armed forces behind the established armistice lines. This, of course, is a minimum sanction.

20. The final paragraph requests the Secretary-General to keep us informed on compliance with the resolution.

21. Now, it has been suggested that the Security Council defer action on this draft resolution. We have just learned of the notice sent by the United Kingdom and France to Egypt regarding the occupation of the Suez Canal positions of Port Said, Ismailia and Suez by Anglo-French forces. The Security Council remains seized of several items concerning the situation in the Near East, but we believe that we should deal first with the invasion of Egypt and then, if it is desired, resume the discussion of the Suez matter and the other items which are on our agenda.

22. We believe that the draft resolution, if promptly adopted and carried out, would effectively meet the situation created by the present military penetration of Egypt. This is given as the reason for the twelve-hour ultimatum which the Governments of the United Kingdom and of France have given to Egypt and Israel which, in the case of Egypt, calls for the occupation of the Canal Zone. If this draft resolution is adopted and complied with by Israel, then the basis for the ultimatum will have disappeared. In saying this, I wish to make it clear that we do not imply that

14. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis ont déposé leur projet de résolution [S/3710 et Corr.1], comme ils l'avaient annoncé ce matin. Avant de le déposer officiellement, nous avons fait tous les efforts pour en distribuer le texte, le plus tôt possible, à tous les membres du Conseil, et j'espère que les représentants ont eu la possibilité de l'examiner de près. L'enjeu est immense, mais les termes employés sont, je crois, extrêmement simples et directs.

15. Le projet de résolution que le Gouvernement des Etats-Unis propose dans ce cas, comme une première mesure indispensable, est très bref. J'estime que ce projet s'explique de lui-même.

16. Dans le premier considérant, il note un fait incontesté, à savoir que les forces d'Israël ont pénétré profondément en territoire égyptien et que cet acte constitue une violation des conventions d'armistice.

17. Dans le deuxième considérant, le Conseil exprime sa vive inquiétude devant cette violation, et je suis sûr que chacun d'entre nous ressent cette inquiétude.

18. Le paragraphe 1 invite Israël à ramener ses forces armées en deçà des lignes d'armistice établies. C'est là un point élémentaire.

19. L'alinéa a du paragraphe 2 du projet reprend le texte du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. L'alinéa b invite les Etats Membres à "aider les Nations Unies à faire respecter intégralement les conventions d'armistice" qui ont été négociées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et auxquelles nous avons à maintes reprises exprimé notre adhésion. L'alinéa c invite les Etats Membres à suspendre toute aide militaire, économique ou financière destinée à Israël tant que cet Etat n'aura pas ramené ses forces armées en deçà des lignes d'armistice établies. C'est là, de toute évidence, une sanction minimum.

20. Enfin, le paragraphe 3 prie le Secrétaire général de nous tenir au courant de l'exécution de la résolution.

21. On a suggéré que le Conseil de sécurité attende à plus tard pour se prononcer sur ce projet de résolution. Nous venons d'apprendre que le Royaume-Uni et la France avaient envoyé à l'Egypte une communication concernant l'occupation par les forces anglo-françaises de positions sur le canal de Suez, à Port-Said, à Ismaïlia et à Suez. Le Conseil de sécurité reste saisi de plusieurs questions touchant la situation dans le Proche-Orient, mais nous devrons d'abord, à notre avis, nous occuper de l'invasion de l'Egypte pour reprendre ensuite, si on le juge opportun, la discussion de la question de Suez et celle des autres questions inscrites à notre ordre du jour.

22. Nous estimons que le projet de résolution, s'il est rapidement adopté et mis en œuvre, répondrait efficacement à la situation créée par la présente pénétration militaire en Egypte. Or, cette situation est la raison donnée à l'ultimatum de 12 heures que les Gouvernements britannique et français ont adressé à l'Egypte et à Israël et qui, dans le cas de l'Egypte, vise à l'occupation de la zone du canal. Si Israël adopte ce projet de résolution et se conforme à ses dispositions, la base de l'ultimatum aura disparu. Cela dit, je tiens à préciser que nous ne voulons pas laisser entendre que

in any circumstances this ultimatum would be justifiable or be found to be consistent with the purposes and principles of the United Nations Charter. We submit that it is hardly possible to take exception to the terms of our draft resolution in view of the situation which the stern march of events constrains us to consider.

23. We sincerely hope that the Council, in its urgent consideration of the matter placed this morning before the Council, will take what is an obvious, elementary and, in essence, an unavoidable step: the adoption today of this draft resolution.

24. As members of this Council have stated in their interventions this morning, our responsibility compels us to do no less than this. I therefore move the adoption of this draft resolution, and I trust that this adoption will take place without delay.

25. Mr. BRILEJ (Yugoslavia): The statement we have heard from the representative of the United Kingdom introduces a new element of the utmost gravity into an already tense and serious situation. While the Security Council, the organ of the United Nations which bears primary responsibility for the maintenance of international peace and security, is considering the action to be taken in the face of Israel aggression against Egypt, two Member States of the United Nations have apparently decided to embark upon what can only be described as the uniaxial application of force. They have done so clearly without any kind of authorization from the United Nations and even without any foundation in their own specific treaty commitments, which, in any case, could not prevail over their obligations under the United Nations Charter.

26. To make matters even more strange, this threat of force is primarily directed against the country which is the victim of aggression. Egypt is being enjoined to waive its inherent right of self-defence as set forth in Article 51 of the United Nations Charter. Egypt is also being summoned to acquiesce in the occupation of part of its territory by two foreign Powers. It is confronted with a rigid time-limit in the worst tradition of what we had hoped had become an obsolete policy of ultimatums.

27. Such a course of action is clearly contrary to the Charter. It can only endanger still further the peace and security of the world. It is only natural, therefore, that this should be a matter of the most serious concern to the Security Council. Far from rendering further consideration of the United States draft resolution by the Security Council unnecessary, it tends to give this text, and particularly operative paragraph 2, an increased sense of urgency.

28. We hope that this draft resolution as proposed by the delegation of the United States will be put to the vote and adopted with the least possible delay.

29. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): There is a great deal the Soviet delegation could say about the statement we have just heard from Sir Pierson Dixon concerning the ultimatum the United Kingdom and French Governments have delivered to Egypt. I have no doubt

cet ultimatum serait, en aucune circonstance, justifiable ou compatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Vu la gravité de la situation que la marche redoutable des événements nous constraint à examiner, on ne saurait guère, à notre avis, formuler d'objections contre les termes de notre projet de résolution.

23. Nous espérons sincèrement que le Conseil, examinant d'urgence l'affaire dont il a été saisi ce matin, prendra la mesure qui nous paraît évidente, élémentaire et, en fait, inévitable, et adoptera aujourd'hui même ce projet de résolution.

24. Comme l'ont déclaré ce matin des membres du Conseil, nous ne saurions faire moins si nous voulons assumer la responsabilité qui nous incombe. C'est pourquoi je propose d'adopter ce projet de résolution, et j'espère que cette adoption se fera sans tarder.

25. M. BRILEJ (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*]: La déclaration du représentant du Royaume-Uni que nous venons d'entendre introduit un nouvel élément de la plus haute gravité dans une situation déjà tendue et sérieuse. Alors que le Conseil de sécurité, l'organe des Nations Unies à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, examine les mesures qu'il convient de prendre en présence de l'agression israélienne contre l'Egypte, deux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont décidé, semble-t-il, de se livrer à ce que l'on ne peut qualifier autrement qu'un recours uniaxial à la force. Il est manifeste qu'ils ont ainsi agi sans aucune autorisation de l'Organisation des Nations Unies, et même sans qu'on puisse trouver aucune justification dans les obligations qu'ils ont contractées en vertu des traités qu'ils ont signés et qui de toute façon ne sauraient prévaloir sur leurs obligations aux termes de la Charte des Nations Unies.

26. Pour ajouter encore à l'étrangeté de la situation, cette menace d'un recours à la force est dirigée en premier lieu contre le pays qui est victime de l'agression. On enjoint à l'Egypte d'abandonner son droit de légitime défense, tel qu'il est prévu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. On somme également l'Egypte d'acquiescer à l'occupation d'une partie de son territoire par deux puissances étrangères. On lui fixe un délai strict dans la pire tradition de la politique des ultimatums, que nous espérions périmée.

27. Une telle façon d'agir est nettement contraire à la Charte. Elle ne peut que faire courir de nouveaux dangers à la paix et à la sécurité du monde. Il est donc tout à fait naturel que cette question cause les plus graves inquiétudes au Conseil de sécurité. Loin qu'il devienne ainsi inutile pour le Conseil de sécurité de poursuivre l'examen du projet de résolution des Etats-Unis, ce procédé ne fait qu'ajouter encore à l'urgence de ce texte et particulièrement du paragraphe 2.

28. Nous espérons que ce projet de résolution, tel qu'il est présenté par la délégation des Etats-Unis, sera mis aux voix et adopté dans le plus court délai possible.

29. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: La délégation de l'Union soviétique aurait beaucoup à dire sur la déclaration que vient de faire sir Pierson Dixon touchant l'ultimatum adressé à l'Egypte par les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France. Je ne doute pas que

that the members of the Security Council will have another opportunity to state their views on this question. At this juncture I shall merely say that in the opinion of the Soviet delegation the action taken by the United Kingdom and French Governments in this case represents an attempt to exploit the situation that has arisen in Egypt as a result of Israel's aggression to seize the Suez Canal by force. This action can only be described as aggression against Egypt.

30. Events are now developing so rapidly that this is no time for long speeches in the Council. The Council must act, and act swiftly. It has before it the United States draft resolution. My delegation notes that this draft lacks a vitally important clause, one whereby the Council would condemn Israel for its act of aggression. In the Soviet delegation's opinion the inclusion of such a clause would be fully justified, and would be in keeping with the views of the majority of the members of the Council. Nevertheless, given the shortage of time, my delegation will submit no amendments to the present draft resolution, and is prepared to vote for it, since it embodies two important provisions, in our eyes most important provisions at this moment. First, the Security Council would call upon Israel "immediately to withdraw its armed forces behind the established armistice lines"; second—and we attach the very greatest importance to this provision, particularly in view of the ultimatum issued by the United Kingdom and French Governments—the Council would call upon all Members "to refrain from the use of force or threat of force in the area in any manner inconsistent with the purposes of the United Nations".

31. We consider that the draft resolution constitutes the minimum action which the Security Council must take in this case and in the present circumstances. The Soviet delegation calls for a speedy vote on this draft resolution.

32. The PRESIDENT (*translated from French*): Since no members of the Council wish to speak at the moment, it remains for the Council to hear the parties, as it agreed at the beginning of this meeting.

33. Mr. EBAN (Israel): At this morning's meeting I defined the objective of the security measures which the Israel defence forces have felt bound to take in the Sinai Peninsula in the exercise of our country's inherent right of self-defence. The object of those operations is to eliminate the Egyptian *fedayeen* bases from which armed Egyptian units, under the special care and authority of Mr. Nasser, invade Israel's territory for purposes of murder, sabotage and the creation of permanent insecurity to peaceful life.

34. World opinion is naturally asking itself what these *fedayeen* units are, what their activities imply for Israel's security, whether their actions in the past and their plans for the future are really full of peril for Israel, and whether this peril is so acute that Israel may reasonably regard elimination of the danger as a primary condition of its security and indeed of its existence.

les membres du Conseil de sécurité n'ont encore l'occasion de se prononcer sur cette question. Pour le moment, je me bornerai à déclarer que, de l'avis de la délégation soviétique, l'action des Gouvernements du Royaume-Uni et de la France constitue, en l'occurrence, une tentative destinée à exploiter la situation créée en Egypte par l'agression d'Israël pour saisir par la force le canal de Suez. On ne peut qualifier cette action que comme une agression dirigée contre l'Egypte.

30. Les événements se déroulent actuellement si vite que l'heure n'est pas aux longs discours. Le Conseil doit agir et il doit agir rapidement. Le Conseil de sécurité est saisi d'un projet de résolution présenté par les Etats-Unis. La délégation de l'Union soviétique constate qu'il manque, dans ce projet, une disposition capitale, à savoir que le Conseil condamne Israël pour l'agression qu'il a commise. De l'avis de la délégation soviétique, une telle disposition se justifierait entièrement et elle répondrait au sentiment de la majorité des membres du Conseil. Mais, comme le temps presse, la délégation soviétique ne présente aucun amendement au projet de résolution actuel et elle est disposée à voter pour ce texte; en effet, ce projet de résolution contient deux dispositions extrêmement importantes, à notre avis particulièrement importantes en ce moment: aux termes de la première disposition, le Conseil de sécurité inviterait Israël "à ramener immédiatement ses forces armées en deçà des lignes d'armistice établies"; aux termes de la deuxième disposition, à laquelle nous attachons une importance capitale, surtout à la suite de l'ultimatum des Gouvernements du Royaume-Uni et de la France, le Conseil inviterait tous les Etats Membres "à s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force dans la région d'une manière incompatible avec les buts des Nations Unies".

31. Nous estimons que ce projet de résolution représente le minimum que le Conseil de sécurité doit adopter dans le cas présent et dans les conditions actuelles. La délégation de l'Union soviétique demande que ce projet de résolution soit mis aux voix immédiatement.

32. Le PRESIDENT: Puisque aucun membre du Conseil ne demande actuellement la parole, il reste au Conseil à écouter les parties, ainsi qu'il avait été convenu au début de cette séance.

33. M. EBAN (Israël) [*traduit de l'anglais*]: A la séance de ce matin, j'ai défini le but des mesures de sécurité que les forces défensives israéliennes se sont vues dans l'obligation de prendre dans la presqu'île du Sinaï pour exercer le droit de légitime défense de notre pays. Ces opérations visent à éliminer les bases des *fedayin* égyptiens à partir desquelles des formations armées, placées sous l'autorité spéciale de M. Nasser, ont envahi le territoire israélien pour perpétrer des assassinats et des actes de sabotage, créant un état d'insécurité permanente pour la population paisible.

34. L'opinion mondiale se demande naturellement ce que sont ces formations de *fedayin*, quelle menace leurs activités font peser sur la sécurité d'Israël, si leurs actes passés et leurs intentions mettent réellement Israël en péril et si ce danger est suffisamment grave pour qu'Israël soit fondé à considérer l'élimination dudit danger comme la première condition de sa sécurité et de son existence même.

35. The Government of Israel is the representative of a people endowed with a mature understanding of international facts. We are not unaware of the limitations of our strength. We fully understand how certain measures might at first sight evoke a lack of comprehension even in friendly minds. Being a democracy, we work under the natural restraints of a public opinion which compels us to weigh drastic choices with care and without undue precipitation. It is therefore a Government which governs its actions by its single exclusive aim of ensuring life, security and opportunities of self-development for the people whom it represents, whilst also safeguarding the honour and trust of millions linked to it by the strongest ties of fraternity.

36. In recent months and days the Government of Israel has had to face a tormenting question: Do its obligations under the United Nations Charter require us to resign ourselves to the existence of uninterrupted activity to the south and north and east of our country, of armed units practising open warfare against us and working from their bases in the Sinai Peninsula and elsewhere for the maintenance of carefully regulated invasions of our homes, our lands and our very lives, or, on the other hand, are we acting in accordance with an inherent right of self-defence when having found no other remedy for over two years, we cross the frontier against those who have no scruple or hesitation in crossing the frontier against us?

37. Members of the Security Council may be in a better position to evaluate this choice and to identify themselves with this situation if they hear something about the *fedayeen* movement, of its place in the total pattern of Egyptian belligerency, of its extension, under Egyptian direction, to other Arab countries falling under Nasser's sway, and of what would happen if we made no attempt at this time to resist that movement in its drive towards total conflict. The system of waging war against Israel by *fedayeen* units is the product of Mr. Nasser's mind. It is one of his contributions to the international life and morality of our times. After intensive preparation during the spring and summer of 1955, this new weapon was launched in August of that year, breaking a period of relative tranquillity on the Egyptian front, and indeed coming at a time when Egypt and Israel were engaged in hopeful negotiations with the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization looking towards the integral implementation of the 1949 General Armistice Agreement. The Government of Egypt made no secret of these activities or of its responsibility for them.

38. Between 30 August and 2 September last year the following were amongst the official statements made by Egyptian governmental authorities and agencies.

39. On 30 August 1955 the following announcement was made:

"The Egyptian forces were compelled to penetrate into the territory of occupied Palestine and pursue the attackers."

35. Le Gouvernement d'Israël représente un peuple qui a, par nature, l'intelligence des événements internationaux. Nous sommes conscients des limites de notre puissance. Nous concevons fort bien que certaines mesures puissent à première vue être mal comprises, même de nos amis. Comme notre pays est une démocratie, nous sommes actuellement soumis à l'opinion publique qui nous constraint à peser soigneusement le pour et le contre de toute mesure radicale et à nous garder de toute hâte excessive. En conséquence, la politique de notre gouvernement n'a qu'un seul but: protéger la vie et assurer la sécurité du peuple qu'il représente et lui donner les moyens de progresser par ses propres efforts, tout en sauvegardant l'honneur et en méritant la confiance des millions d'êtres que les liens de fraternité les plus forts unissent à nous.

36. Tout au long des mois et des jours que nous venons de vivre, le Gouvernement d'Israël a dû se poser une question angoissante: les obligations qui découlent de la Charte des Nations Unies nous obligent-elles à nous résigner à l'activité ininterrompue, au sud, au nord et à l'est de notre pays, de formation armées qui mènent une guerre ouverte contre nous et lancent sans cesse, de leurs bases de la presqu'île du Sinaï ou d'ailleurs, des attaques minutieusement réglées contre nos foyers, notre sol, notre vie même? Ou bien, agirons-nous conformément à notre droit de légitime défense si, après avoir vainement cherché un autre remède pendant plus de deux ans, nous franchissons la frontière de ceux qui, sans scrupule et sans hésitation, franchissent la nôtre?

37. Les membres du Conseil seront mieux à même d'apprécier notre décision et de comprendre la situation quand ils auront été renseignés sur le mouvement des *fedayin*, sur la place qu'il occupe dans les plans de guerre de l'Egypte, sur son extension, sur la direction de l'Egypte, à d'autres pays arabes qui tombent sous l'influence de M. Nasser, et sur ce qui adviendrait si nous ne nous efforçons pas dès maintenant de nous opposer à ce mouvement qui pousse à un conflit général. C'est M. Nasser lui-même qui a eu l'idée d'utiliser des formations de *fedayin* pour faire la guerre à Israël. C'est là une de ses contributions à la vie et la moralité internationales de notre temps. Après une intense préparation, au cours du printemps et de l'été de 1955, cette nouvelle arme a été employée pour la première fois au mois d'août de l'année dernière; l'attaque mettait fin à une période de tranquillité relative sur le front égyptien et se produisait alors que l'Egypte et Israël avaient engagé des négociations pleines de promesses avec le Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en vue de l'exécution intégrale de la Convention d'armistice général de 1949. Le Gouvernement égyptien n'a pas cherché à dissimuler ces activités ni à nier sa responsabilité.

38. L'an dernier, entre le 30 août et le 2 septembre, des autorités et organismes gouvernementaux égyptiens ont fait notamment les déclarations officielles suivantes.

39. Le 30 août 1955, on a annoncé ce qui suit:

"Les forces égyptiennes ont dû pénétrer dans le territoire de la Palestine occupée et poursuivre les agresseurs."

40. On 31 August came an official pronouncement from Cairo:

"For seven years the Arab nation found itself in a position of a complainant, and Egypt has decided, for the good of the Arabs, to put Israel in that position now. According to a report from New York, the Israel delegation has submitted a second letter to the President of the Security Council. We can only pay her back with the same coin, hitting at the heart of her capital, Tel Aviv."

41. On 31 August the official Cairo radio informed the Egyptian people of this new military technique:

"Egypt has decided to despatch her heroes, the disciples of Pharaoh and the sons of Islam, and they will cleanse the land of Palestine. Therefore, ready yourselves; shed tears; cry out and weep, O Israel, because near is your day of liquidation. Thus we have decided and thus is our belief. There will be no more complaints and protests, neither to the Security Council, nor to the United Nations, nor to the Armistice Commission. Nor will there be peace on the border because we demand vengeance and the vengeance is Israel's death."

42. On 31 August, another official radio *communiqué* stated:

"The Egyptian *fedayeen* have begun their activities inside the territory of Israel after repeated clashes on the border during the past week. The Egyptian *fedayeen* have penetrated into Jewish settlements spread out in the Negev until Beersheba and Migdal Ashqelon at a distance of forty kilometres, from the Egyptian border, and have taught the aggressive Israelis a lesson that they will not forget. The Egyptian *fedayeen* sowed fear and consternation among the citizens of Israel."

43. On 31 August the Egyptian Press reported that an Egyptian spokesman confirmed in Cairo that an Egyptian commando unit blew up with explosives the radio station of Kol Yisrael, nine miles inside Israel territory, following a Kol Yisrael broadcast warning Egypt about results that may follow the Egyptian attacks against Israel.

44. On 2 September the following official statement was broadcast in Cairo:

"The forces of the Egyptian *fedayeen* moved toward Israel, reached her capital Tel Aviv and caused heavy casualties to Israel along the border between Gaza and Tel Aviv. Apparently this was necessary to make it clear to Israel that we are able to pay back and to move the battle into the very heart of Israel, and that the attack on Palestinians is considered an attack on Egypt itself. It is possible that because of that, Israel approached General Burns after a prolonged crying, and asked him to inform Egypt about her readiness to finally stop the fighting. May it be a lesson she will never forget."

45. These, then, are the documents which mark the origin, over a year ago, of the *fedayeen* movement. United Nations authorities repeatedly condemned

40. Le 31 août, le Caire publiait le communiqué officiel suivant :

"Pendant sept ans, la nation arabe s'est trouvée en situation de plaignant et l'Egypte a décidé, pour le bien des Arabes, de placer maintenant Israël dans cette situation. Selon une dépêche de New-York, la délégation israélienne a adressé une deuxième lettre au Président du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons que lui rendre la monnaie de sa pièce et frapper au cœur de Tel-Aviv, la capitale."

41. Le 31 août, la radiodiffusion officielle du Caire a informé le peuple égyptien de cette nouvelle technique militaire dans les termes suivants:

"L'Egypte a décidé d'envoyer ses héros, disciples des pharaons et fils de l'Islam, pour qu'ils nettoient la terre palestinienne. Qu'Israël se prépare, verse des larmes, pleure et se lamente, car sa fin est proche. Telle est notre décision; telle est notre conviction. Il n'y aura plus de plaintes ni de protestations adressées au Conseil de sécurité, à l'Organisation des Nations Unies ou encore à la Commission d'armistice. Il n'y aura plus de paix sur la frontière parce que nous voulons notre vengeance, et notre vengeance, c'est la mort d'Israël."

42. Le 31 août, il a été dit dans un autre communiqué officiel de la radio:

"Les *fedayin* égyptiens ont entrepris leur action à l'intérieur du territoire israélien à la suite de nombreuses rencontres qui ont eu lieu sur la frontière au cours de la semaine dernière. Les *fedayin* égyptiens ont pénétré dans les colonies juives situées dans le Néguev, jusqu'à Bersabée et Migdal Ashqelon, à 40 kilomètres de la frontière égyptienne, et ont infligé aux agressifs Israéliens une leçon qu'ils n'oublieront pas. Les *fedayin* égyptiens ont semé la peur et la consternation parmi les citoyens d'Israël."

43. Le 31 août, la presse égyptienne a fait savoir qu'un porte-parole égyptien confirmait au Caire qu'un commando égyptien avait fait sauter à l'aide d'explosifs la station de radiodiffusion de Kol Yisrael, à 15 kilomètres à l'intérieur du territoire israélien, à la suite d'une émission de Kol Yisrael avertissant l'Egypte des conséquences que pourraient avoir les attaques égyptiennes contre Israël.

44. Le 2 septembre, la déclaration officielle suivante a été radiodiffusée au Caire:

"Les forces des *fedayin* égyptiens se sont dirigées vers Israël, ont atteint Tel-Aviv, la capitale, et ont infligé de lourdes pertes à Israël sur la frontière entre Gaza et Tel-Aviv. Apparemment, cette attaque était nécessaire pour montrer clairement à Israël que nous sommes capables de riposter et de porter la bataille au cœur même d'Israël, et que toute attaque contre les Palestiniens est considérée comme une attaque contre l'Egypte elle-même. C'est peut-être pour cela qu'Israël s'est adressé au général Burns, après avoir longtemps gémi, et lui a demandé de faire connaître à l'Egypte qu'il était prêt à mettre enfin un terme aux combats. Qu'Israël n'oublie jamais cette leçon."

45. Tels sont donc les documents qui marquent l'origine du mouvement des *fedayin*, qui remonte à plus d'un an. Les autorités des Nations Unies ont

these activities; designated them as aggressions; held the Egyptian Government responsible for them; called for their cessation. As an example, I quote a statement at that time by General Burns. In his report to the Security Council,¹ he wrote:

"The episode of 22 August was soon after followed by an organized series of attacks on vehicles, installations and persons, carried out by gangs of marauders in Israel territory which, according to my information, resulted in the deaths of eleven military and civilian personnel and the injury of nine.

"The number and nature of these acts of sabotage perpetrated well within Israel territory are such as to suggest that they are the work of organized and well trained groups. Investigations so far completed by United Nations military observers tend to support this view. The sudden resumption of this type of incident after they had practically ceased for three months is significant."

46. This, then, was the first wave of *fedayeen* activity opening in the summer of 1955. In the spring of 1956 the activities of the *fedayeen* groups took on a new scope and intensity. This was the period during which the arms race, initiated by Mr. Nasser with external help, was running most drastically to Israel's disadvantage. Members of the Security Council will recall how close we were then to the threshold of general war, while these units came in and out of Israel every day on their missions of murder and plunder, accompanied by the official exhortations of Mr. Nasser and his officials, and by exuberant shouts of triumph in all the media of Arab territory.

47. It was during this agonizing spring and summer that Israel was called upon to display its greatest capacities of restraint, going far beyond the normal obligations of a sovereign State endowed with the inherent right of self-defence. The Security Council records should, in all historic justice, at this grave hour contain some chronicle of *fedayeen* attacks upon Israel since April 1956. The Council will recall that by that time the *fedayeen* plague had spread to other Arab countries as a direct result of the spread of Nasserist hegemony to those countries. Thus, any one of these invading units might spring upon us from any of three quarters.

48. While other Arab Governments shared the responsibility for sheltering, feeding and training these units on their soil, we never doubted for a single moment that the original guilt and the active responsibility of command rested with Nasser. It is he who presses the button; it is others who suffer the impact of the explosion.

49. Here is a brief diary of *fedayeen* penetrations within the past few months since April 1956.

condamné ces activités à maintes reprises; elles les ont qualifiées d'agressions; elles ont tenu le Gouvernement égyptien pour responsable de ces activités et ont demandé leur cessation. A titre d'exemple, je citerai ce que le général Burns a dit à l'époque dans son rapport au Conseil de sécurité:

"L'incident du 22 août a été rapidement suivi d'une série d'attaques organisées que des bandes armées ont, après avoir pénétré en territoire israélien, lancées contre des véhicules, des installations et des personnes; selon les renseignements dont je dispose, les pertes se sont élevées à 11 tués (civils et militaires) et 9 blessés.

"Etant donné le nombre et la nature de ces actes de sabotage commis en territoire israélien, à bonne distance de la frontière, il semble qu'ils soient l'œuvre de groupes organisés et spécialement entraînés. Les enquêtes auxquelles les observateurs des Nations Unies ont procédé jusqu'ici tendent à confirmer cette opinion. Le fait que des incidents de cette nature surviennent à nouveau alors qu'ils avaient pratiquement cessé pendant trois mois est significatif."

46. Ainsi, la première vague des activités des *fedayin* remonte à l'été de 1955; au printemps de 1956, les activités des groupes de *fedayin* ont pris une nouvelle ampleur et une nouvelle intensité. Il s'agit de la période pendant laquelle la course aux armements, commencée par M. Nasser, avec l'aide de l'extérieur, tournait très nettement au désavantage d'Israël. Les membres du Conseil de sécurité se souviendront combien nous étions près alors d'une guerre générale, tandis que, tous les jours, ces formations entraient en Israël et en sortaient pour accomplir leurs missions de meurtre et de pillage, accompagnées par les exhortations officielles de M. Nasser et de ses fonctionnaires, et par les cris de triomphe délirants de la presse et de la radio arabes.

47. C'est pendant ce printemps et cet été angoissants qu'Israël a dû faire preuve au plus haut point de ses facultés de modération, faisant bien plus que s'acquitter des obligations normales d'un Etat souverain doté du droit naturel de légitime défense. Il convient, par souci de justice et de vérité historique, qu'en cette heure grave il soit fait mention dans les procès-verbaux du Conseil de sécurité des attaques auxquelles les *fedayin* se sont livrés contre Israël depuis avril 1956. Le Conseil se rappellera qu'à cette date le fléau des *fedayin* avait gagné d'autres pays arabes, répercussion directe de l'hégémonie que M. Nasser avait étendue sur ces pays. C'est ainsi que n'importe lequel de ces groupes d'invasion pouvait se précipiter sur nous d'un de ces trois pays.

48. S'il est vrai que d'autres gouvernements arabes partagent la responsabilité d'abriter, de ravitailler et de former ces groupes sur leur sol, nous n'avons jamais douté un seul instant que la faute initiale et la responsabilité active du commandement incombe à Nasser. C'est lui qui appuie sur le bouton; ce sont les autres qui sont victimes de l'explosion.

49. Voici une brève récapitulation des pénétrations des *fedayin* au cours des derniers mois, depuis avril 1956.

¹ Official Records of the Security Council, Tenth Year, Supplement for July, August and September 1955, document S/3430, paras. 3 and 4.

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, dixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1955, document S/3430, par. 3 et 4.

50. On 20 April 1956 *fedayeen* from Syria exploded the water installations in the village of Gonen in western Galilee.

51. On 29 April a soldier was killed and two wounded in an Israel command car which hit a mine laid by *fedayeen* units nine kilometres south of Nir Yits'haq.

52. On 6 May *fedayeen*, operating this time from Jordan, blew up a two-storey house and, on the same day, attacked a police car.

53. On 7 May a car travelling on the road south of Nir Yits'haq was again mined by *fedayeen*.

54. On 9 May a civilian vehicle travelling along the Ramat Hakovesh-Kefar Sava road was attacked by *fedayeen*.

55. On 15 May two motorcyclists were wounded by *fedayeen* near the Megiddo police station.

56. On 17 May Egyptian *fedayeen* sabotaged a railway twenty kilometres north of Beersheba.

57. On 21 May Egyptian *fedayeen* penetrated into Israel territory in the vicinity of Nirim and one of them was captured by Israel security forces.

58. On 25 May *fedayeen* now coming from Jordan territory attacked and murdered a tractor driver near Kubeide.

59. On 6 June Egyptian *fedayeen* opened fire on the settlement of Afakim.

60. On 8 June *fedayeen* near Kefar 'Aza blew up a combine-harvester.

61. On 24 June *fedayeen* units penetrated into Israel territory in the vicinity of Kerem Abshalom. They were repelled and withdrew in the direction of an Egyptian military position.

62. All of these events, I would point out, have occurred since the cease-fire agreement arranged with the Secretary-General on 26 April of this year.

63. On 8 July an Israel patrol vehicle was blown up by *fedayeen* near 'Afula.

64. On 9 July *fedayeen*, this time from Jordan, attacked a civilian vehicle and killed two of its passengers between Ma'ale 'Aqrabim and Ein Hatseva.

65. On 13 July *fedayeen* murdered an Israel civilian on the Wilhelma-Yehud road.

66. On 26 July *fedayeen* attacked with automatic fire a group of people travelling on the road to Sede Boquer. The same day they opened fire, shot and wounded a watchman at Kibbutz Ziqim.

67. On 27 July *fedayeen* units attacked on no less than five occasions. They crossed into the territory of Israel and opened fire on the watchman of Kibbutz Shelach. They mined the Nitsana area, wounding two passengers in a civilian car. They threw grenades on a truck south of Qetsi'ot. They threw a hand grenade, this time from the Jordan side, into a children's house at Ma'ale Hahamisha. They attacked and wounded a watchman in the Lakhish area.

50. Le 20 avril 1956, des *fedayin* venus de Syrie ont fait sauter les installations d'eau du village de Gonen, en Galilée occidentale.

51. Le 29 avril, un soldat a été tué et deux blessés dans une voiture du commandement israélien qui a heurté une mine posée par des groupes de *fedayin* à 9 kilomètres au sud de Nir Yits'haq.

52. Le 6 mai, des *fedayin*, opérant cette fois à partir du territoire jordanien, ont fait sauter une maison de deux étages et, le même jour, ont attaqué une voiture de police.

53. Le 7 mai, une voiture qui circulait sur la route au sud de Nir Yits'haq a encore heurté une mine posée par des *fedayin*.

54. Le 9 mai, une voiture civile qui se déplaçait sur la route Ramat Hakovesh-Kefar Sava a été attaquée par des *fedayin*.

55. Le 15 mai, deux motocyclistes ont été blessés par les *fedayin* près du poste de police de Megiddo.

56. Le 17 mai, des *feyadin* égyptiens ont commis un acte de sabotage contre une voie ferrée à 20 kilomètres au nord de Bersabée.

57. Le 21 mai, des *fedayin* égyptiens ont pénétré en territoire israélien dans le voisinage de Nirim et l'un d'eux a été capturé par les forces de sécurité israéliennes.

58. Le 25 mai, des *fedayin*, venus cette fois-ci du territoire jordanien, ont attaqué et assassiné un conducteur de tracteur près de Kubeide.

59. Le 6 juin, des *fedayin* égyptiens ont ouvert le feu sur la colonie d'Afakim.

60. Le 8 juin, des *fedayin* ont fait sauter une moissonneuse-lieuse près de Kefar 'Aza.

61. Le 24 juin, des unités de *fedayin* ont pénétré en territoire israélien près de Kerem Abshalom. Elles ont été repoussées et se sont retirées en direction d'une position militaire égyptienne.

62. Tous ces événements, je le souligne, se sont produits depuis l'accord de cessez-le-feu conclu sous les auspices du Secrétaire général, le 26 avril dernier.

63. Le 8 juillet, des *fedayin* ont fait sauter une voiture de patrouille israélienne près d'Afula.

64. Le 9 juillet, des *fedayin*, venus cette fois-ci de Jordanie, ont attaqué un véhicule civil et ont tué deux de ses occupants, entre Ma'ale 'Aqrabim et Ein Hatseva.

65. Le 13 juillet, des *fedayin* ont assassiné un civil israélien sur la route Wilhelma-Yehud.

66. Le 26 juillet, des *fedayin* ont attaqué à coup d'armes automatiques un groupe de voyageurs circulant sur la route de Sede Boquer. Le même jour, ils ont tiré sur un gardien du kibbutz Ziqim et l'ont blessé.

67. Le 27 juillet, des unités de *fedayin* ont attaqué jusqu'à cinq fois. Elles ont pénétré en territoire israélien et ont tiré sur le gardien du kibbutz Shelach. Elles ont posé des mines dans la région de Nitsana et ont blessé deux occupants d'une voiture civile. Elles ont lancé des grenades sur un camion au sud de Qetsi'ot. Elles ont jeté une grenade à main, cette fois-ci à partir de la Jordanie, dans un foyer d'enfants à Ma'ale Hahamisha. Elles ont attaqué et blessé un gardien dans le secteur de Lakhish.

68. On the following day, 28 July, *fedayeen* from the Gaza strip laid a mine which caused the death of a United Nations radio officer.
69. On 11 August *fedayeen* entered Israel territory near the village of Ein Hashelosha and were repelled by Israel security forces.
70. On 14 August, *fedayeen* mined a road northeast of Sede Boqer.
71. On 16 August they again mined communications near Sede Boqer.
72. On the same day, near the Gaza demarcation line in the Magen area, they again laid mines.
73. On the following day, *fedayeen*, operating again from Jordan, attacked a bus on the way to Eilat, killing four and wounding nine.
74. On 18 August, an Israel army patrol was attacked by a group of *fedayeen* near Taiyiba.
75. On 10 September, Egyptian *fedayeen* laid a mine on the railway tracks north of Beersheba.
76. On 11 September, they mined the road northwest of Beersheba.
77. On 12 September, operating from Jordan territory, *fedayeen* units murdered three Israel watchmen at 'Ein Ofarim.
78. On 13 September, they opened automatic fire on an Israel patrol in the Magen area.
79. On 17 September, they fired on a tractor driver south of Kefar Ruppin.
80. On 4 October, they attacked from Jordan a civilian vehicle between Sedom and Beersheba, killing four people, and soon afterwards attacked a taxi, killing one more and wounding another.
81. On 6 October, *fedayeen* fired at a freight train near Tulkarm.
82. On 9 October, *fedayeen* operating from Jordan killed two citrus grove workers near Even Yehuda. As I pointed out at our last meeting on the Jordan situation, on that occasion they mutilated the bodies, cutting off an ear from each.
83. On 12 October, from Egypt, *fedayeen* penetrated into Israel and were intercepted in the Nitsana area.
84. On 14 October, two Egyptian *fedayeen* were killed and two taken prisoner by Israel security forces intercepting them miles inside the territory of Israel near Sede Boqer. The captured *fedayeen* on interrogation confessed that they had been sent by Egyptian intelligence officers upon their mission of murder. A *fedayeen* identification card was found on the body of one of the killed *fedayeen*.
85. On 18 October, a *fedayeen* unit based in Lebanon was captured near Nazareth.
68. Le lendemain 28 juillet, des *fedayin*, venus de la bande de Gaza, ont posé une mine qui a causé la mort d'un radio des Nations Unies.
69. Le 11 août, des *fedayin* ont pénétré en territoire israélien près du village d' Ein Hashelosha et ont été repoussés par les forces de sécurité israéliennes.
70. Le 14 août, les *fedayin* ont miné une route au nord-est de Sede Boqer.
71. Le 16 août, ils ont à nouveau miné les voies de communication près de Sede Boqer.
72. Le même jour, près de la ligne de démarcation de Gaza, dans la zone de Magen, ils ont une nouvelle fois posé des mines.
73. Le 17 août, des *fedayin*, venus de nouveau de Jordanie, ont attaqué un autocar sur la route d'Eilat, tuant quatre personnes et en blessant neuf autres.
74. Le 18 août, une patrouille de l'armée israélienne a été attaquée par un groupe de *fedayin*, près de Taiyiba.
75. Le 10 septembre, des *fedayin* égyptiens ont posé une mine sur les voies de chemin de fer, au nord de Bersabée.
76. Le 11 septembre, ils ont miné la route au nord-ouest de Bersabée.
77. Le 12 septembre, des groupes de *fedayin*, venus du territoire jordanien, ont assassiné trois gardes israéliens à 'Ein Ofarim.
78. Le 13 septembre, ils ont ouvert un feu d'armes automatiques sur une patrouille israélienne dans la zone de Magen.
79. Le 17 septembre, ils ont ouvert le feu sur un conducteur de tracteur au sud de Kefar Ruppin.
80. Le 4 octobre, ils ont attaqué, à partir du territoire jordanien, un véhicule civil que se déplaçait entre Sedom et Bersabée, tuant quatre personnes; peu après, ils ont attaqué un taxi, tuant une personne et en blessant une.
81. Le 6 octobre, des *fedayin* ont ouvert le feu sur un train de marchandises près de Tulkarm.
82. Le 9 octobre, des *fedayin*, opérant à partir du territoire jordanien, ont tué deux ouvriers travaillant dans une plantation d'agrumes près d' Even Yehuda. Ainsi que je l'ai fait observer à notre dernière séance consacrée à la situation jordanienne, ils ont cette fois-là mutilé les corps, coupant une oreille à chacun.
83. Le 12 octobre, des *fedayin*, venant d'Egypte, ont pénétré en territoire israélien et ont été interceptés dans la zone de Nitsana.
84. Le 14 octobre, deux *fedayin* égyptiens ont été tués et deux ont été faits prisonniers par les forces de sécurité israéliennes qui les ont interceptés, près de Sede Boqer, à des kilomètres à l'intérieur du territoire israélien. Au cours d'un interrogatoire, les *fedayin* capturés ont avoué qu'ils avaient été envoyés par des agents du service de renseignements égyptien pour accomplir une mission d'assassinat. Une carte d'identité de *fedayin* a été trouvée sur le corps d'un des *fedayin* tués.
85. Le 18 octobre, une formation de *fedayin*, dont la base se trouvait en Jordanie, a été capturée près de Nazareth.

86. On 20 October, Egyptian *fedayeen* killed three Israel soldiers and wounded twenty-seven others when an Israel army command car hit a mine in the Nitsana-Rafah area.

87. On 24 October, one of the Egyptian *fedayeen* was killed when a group attempted to penetrate into Israel near Deklat.

88. On the same day, two *fedayeen* who had penetrated into Israel were caught near Beersheba.

89. On 28 October, *fedayeen* blew up a well between Erez and Nir 'Am.

90. To bring the story of this inferno of invasion and insecurity up to date, on 28 October, three *fedayeen* units invaded Israel and clashed with Israel forces in the Erez area. Two of the units were taken prisoner and the other was repelled.

91. Throughout the whole of this period, the activities of the United Nations organs concerned with security on our frontier were devoted very largely to this problem of the *fedayeen*. On 8 April 1956, the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization had addressed a letter to the Foreign Minister of Israel. This letter includes the following passages. General Burns wrote:

"I am dispatching to the Foreign Minister of Egypt a protest against the action of the *fedayeen*, assuming it to have been authorized or tolerated by the Egyptian authorities, and requesting the immediate withdrawal of any persons under Egyptian control from the territory of Israel.

"This follows my attempt on 6 April to get an assurance that the Egyptian authorities were not contemplating allowing these terrorists to infiltrate into Israel.

"I strongly urge that Israel refrain from any attempt at reprisal for the Egyptian action."

92. We did so refrain. In a significant passage, General Burns said:

"I consider that if Egypt has ordered these *fedayeen* raids, it has now put itself in the position of an aggressor."

93. It might be convenient, to summarize some of the effects of these actions, if I were to tell the Security Council the entire toll of violence and murder inflicted upon Israel by this phase of Egyptian belligerency. During the six years during which this belligerency has operated in violation of the Armistice Agreement, there have occurred 435 cases of incursions from Egyptian-controlled territory, 1,843 cases of armed robbery and theft, 1,339 cases of armed clashes with Egyptian armed forces, 172 cases of sabotage perpetrated by Egyptian military units and *fedayeen* in Israel. As a result of these actions of Egyptian hostility within Israel, 364 Israelis were wounded and 101 killed. In 1956 alone, as a result of this aspect of Egyptian aggression, 28 Israelis were killed and 127 were wounded.

86. Le 20 octobre, une voiture de commandement de l'armée a heurté une mine posée dans la zone de Nitsana-Rafah, par des *fedayin* égyptiens; 3 soldats israéliens ont été tués et 27 autres blessés.

87. Le 24 octobre, un des *fedayin* égyptiens a été tué alors qu'un groupe d'individus tentait de pénétrer en Israël près de Deklat.

88. Le même jour, deux *fedayin* qui avaient pénétré en Israël ont été capturés près de Bersabée.

89. Le 28 octobre, les *fedayin* ont fait sauter un puits entre Erez et Nir 'Am.

90. Pour mettre à jour la description de cet enfer d'incursions et d'angoisses, j'ajoute que, le 28 octobre, trois unités de *fedayin* ont envahi Israël et ont rencontré les forces israéliennes dans la région d'Erez; deux d'entre elles ont été capturées et les autres ont été repoussées.

91. Pendant toute cette période, l'activité des organes des Nations Unies chargés de veiller à la sécurité de notre frontière a été consacrée en grande partie à cette question des *fedayin*. Le 8 avril 1956 le Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a adressé une lettre au Ministre des affaires étrangères d'Israël. Cette lettre du général Burns contient les passages suivants:

"J'adresse au Ministre des affaires étrangères d'Egypte une protestation contre l'action des *fedayin*; je suppose, en effet, que cette action a été autorisée ou tolérée par les autorités égyptiennes, et je demande le retrait immédiat du territoire d'Israël de toutes les personnes relevant de l'autorité de l'Egypte.

"Cette démarche fait suite à la tentative que j'ai faite le 6 avril pour obtenir l'assurance que les autorités égyptiennes n'envisagent pas de permettre à ces terroristes de s'infiltrer en Israël.

"Je demande instamment à Israël de s'abstenir de toute tentative de représailles pour les actes commis par l'Egypte."

92. Nous nous sommes en effet abstenus. Dans un passage significatif, le général Burns a déclaré:

"J'estime que si l'Egypte a ordonné ces raids de *fedayin*, elle se trouve actuellement dans la position d'un agresseur."

93. Il conviendrait peut-être d'indiquer en gros les effets de ces actes, si le Conseil de sécurité veut connaître tous les sinistres résultats des actes de violence et de meurtre perpétrés contre Israël pendant cette phase de la belligérançé égyptienne. Pendant les six années au cours desquelles cette belligérançé s'est poursuivie en violation des conventions d'armistice, il y a eu 435 cas d'incursions parties du territoire occupé par l'Egypte, 1.843 cas de pillages et de vols à main armée, 1.339 cas de rencontres armées avec les forces égyptiennes, 172 cas de sabotage commis par des unités militaires égyptiennes et par des *fedayin* en Israël. Du fait de ces actes d'hostilité égyptienne commis en territoire israélien, 364 Israéliens ont été blessés et 101 tués. En 1956 seulement, en raison de cette forme de l'agression égyptienne, 28 Israéliens ont été tués et 127 ont été blessés.

94. It cannot be seriously suggested that these activities are not the direct responsibility of the Government of Egypt. In recent months it has become apparent to us that the Arab Governments, and especially Egypt, have come to regard the *fedayeen* weapon as an instrument not for mere harassment but for Israel's destruction. The Commander-in-Chief himself, Mr. Nasser, defined their mission on 28 May of this year when he said:

"The *fedayeen*, the Palestine army, which started as a small force of 1,000 men last year, is today great in number and training and equipment. I believe in the strength, the ability, the loyalty and the courage of this army. Its soldiers will be responsible for taking revenge for their homeland and people."

95. On 19 June, Mr. Nasser declared, in the context of this *fedayeen* movement:

"We are obliged to be strong in order to liberate the entire Arab land from Morocco to Baghdad and in order to retrieve the rights of Palestine's people."

96. Having concerted his military plans with Syria and Saudi Arabia, the Commander-in-Chief of the Egyptian army, General Abdel Hakim Amer, spoke as follows:

"Now that the hour is approaching, I and the members of the revolutionary council will be in the front line of battle. In this battle our enemies will be convinced of their weakness, and victory will be yours and that of all Arab States."

A little later, the same Commander-in-Chief said:

"The Israel danger no longer exists. Egypt has enough strength to wipe Israel off the map."

97. The Security Council will observe that this was merely the spearhead of Egyptian belligerency. It was a new device for making war, and for making it with safety. The doctrine was that of unilateral belligerency. The Egyptian-Israel frontier is to be a one-way street; it is to be wide open for these armed Egyptian units to penetrate as deeply into Israel as they like, to accomplish their mission and then return; it is to be closed in their favour against any defensive response.

98. I have spoken of these penetrations into Israel by armed units under the responsibility and control of Mr. Nasser. No one ever called a session of the Security Council to condemn these penetrations or to call for their withdrawal or to threaten Egypt with the consequences of non-compliance. Can Israel be required to reconcile itself with a situation in which any Arab country which chooses to send units into Israel, to murder its population, to plunder and to destroy, should be able to rely upon a large measure of international apathy?

99. It is one thing to present resolutions for protecting the *fedayeen* against the risk that they might not be safe in their abodes. It is a fact that there have

94. On ne saurait sérieusement soutenir que ces activités n'ont pas pour responsable direct le Gouvernement égyptien. Ces derniers mois, il est devenu apparent pour nous que les gouvernements arabes, et particulièrement le Gouvernement égyptien, en étaient venus à voir dans l'arme des *fedayin* un instrument non pas seulement de harcèlement, mais de destruction d'Israël. Le commandant en chef lui-même, M. Nasser, a défini la mission des *fedayin* le 28 mai dernier lorsqu'il a dit:

"Les *fedayin*, cette armée de Palestine qui a commencé comme une force peu importante l'an dernier avec 1.000 hommes, comptent aujourd'hui des effectifs importants et sont bien entraînés et bien équipés. Je crois en la force, l'aptitude, le loyalisme et le courage de cette armée. C'est à ses soldats qu'il appartient d'assurer la revanche de leur patrie et de leur peuple."

95. Le 19 juin, M. Nasser a déclaré, à propos du mouvement des *fedayin*:

"Nous devons maintenant être forts pour libérer toutes les terres arabes, depuis le Maroc jusqu'à Bagdad, et pour rendre ses droits au peuple de Palestine."

96. Après avoir mis au point ses plans militaires avec la Syrie et l'Arabie saoudite, le commandant en chef de l'armée égyptienne, le général A'bdel Hakim Amer, s'est exprimé dans les termes suivants:

"Maintenant que l'heure approche, nous serons, les membres du conseil révolutionnaire et moi-même, en première ligne. Dans cette bataille, nos ennemis seront forcés de constater leur faiblesse, et la victoire sera vôtre, et celle de tous les Etats arabes."

Un peu plus tard, le même commandant en chef a dit:

"Le danger israélien n'existe plus. L'Egypte est assez forte pour effacer Israël de la carte."

97. Le Conseil de sécurité notera qu'il ne s'agissait là que de la forme la plus active de la belligérance égyptienne. C'était un nouveau moyen de faire la guerre, et de la faire sans risque. La doctrine était celle de la belligérance unilatérale: la frontière égypto-israélienne doit être une rue à sens unique. Il faut qu'elle soit grande ouverte à ces groupes armés égyptiens pour qu'ils puissent pénétrer en Israël aussi loin qu'ils le souhaitent, accomplir leur mission et ensuite revenir chez eux; elle doit être fermée, dans l'intérêt des Egyptiens, à toute force entretenant de riposter par une action défensive.

98. J'ai parlé de ces pénétrations faites en Israël par des groupes armés sous la responsabilité et l'autorité de M. Nasser. Nul n'a jamais convoqué une séance du Conseil de sécurité pour blâmer ces pénétrations, demander qu'il y soit mis fin ou menacer l'Egypte des conséquences qu'aurait pour elle le fait de ne pas se conformer à la décision prise. Peut-on demander à Israël d'admettre une situation dans laquelle tout pays arabe qui décide d'envoyer des groupes armés en Israël pour assassiner sa population et se livrer au pillage et à la destruction pourrait compter sur une forte apathie internationale?

99. Certes, on peut présenter des résolutions pour protéger les *fedayin* contre le risque de ne pas être en sécurité chez eux. Mais c'est un fait que le Conseil de

never been any resolutions adopted by the Security Council designed specifically to protect the Israel civilian population against the encroachments and the depredations of the *fedayeen* units. The people of Israel are not able to understand the meaning of this distinction. They do not know why the shelter of the Charter should not be spread over innocent workers tilling their fields, over women in their homes, over children in the sacred hour of religious observance who were mowed down and killed by *fedayeen* encroachments, and why this protection should apply only to those who, across the frontier, organize these penetrations for death and destruction. Would it not be a paradox if these *fedayeen* units, the greatest plague to security in the Middle East, were to become inadvertently the beneficiaries of international protection?

100. In discussing the Suez Canal case on a previous occasion, I referred to this paradox of unilateral belligerency. I ask leave to recall what I said in that context:

"At the root of these tensions lie a theory and practice of belligerency. Egypt considers and proclaims that there is 'a state of war'. In the name of that 'state of war', Egypt asserts a 'right' to perform hostile acts of its choice against Israel. On the other hand, Egypt claims immunity from any hostile response emanating from Israel. This is the doctrine of unilateral belligerency, and it has no parallel or precedent in the jurisprudence of nations." [694th meeting, para. 6.]

101. The Government of Israel had ample reason to fear that this activity was to be renewed on a scale unprecedented even during the first wave of *fedayeen* invasion in August 1955 or during its recrudescence in the spring of 1956. Following the meeting of the Chiefs of Staff of Egypt, Syria and Jordan in Amman, we had stronger reason than ever before to believe that this recrudescence would take place. We duly gave this information to many Governments concerned with the maintenance of peace and security in the Middle East. The very day after we gave notice of this apprehension, the *fedayeen* units began to arrive. Three of them entered our territory on Sunday, two of them being captured, the other retreating to one of their bases in the Sinai Peninsula.

102. From a study of official Arab sources it is quite clear that again there was to be a refreshing candour about the renewal of this assault. Here is one official Arab broadcast, on 16 October 1956, at 16.30:

"The *fedayeen* headquarters in Gaza has issued a communiqué stating that a group of *fedayeen* succeeded on 13 October to cross the southern border of Palestine in order to discover the concentration points and the factories which the Zionists have started to transfer to the coastal region so as to get them out of the fire range of Egyptian guns which threaten to destroy them. The communiqué of *fedayeen* headquarters in Gaza states also that all the *fedayeen* returned safely to their bases, except two who are believed to have been killed in an encounter which took place between them and the guards of

sécurité n'a jamais adopté de résolution ayant pour objet précis de protéger la population civile israélienne contre les incursions et les déprédateurs des *fedayin*. Les Israéliens ne peuvent pas comprendre cette discrimination. Ils ne voient pas pourquoi la protection de la Charte ne devrait pas s'étendre aux travailleurs innocents qui labourent leurs champs, aux femmes qui se trouvent à leur foyer, aux enfants qui, pendant l'heure sacrée du culte, ont été mitraillés et massacrés par les *fedayin*. Ils ne peuvent pas comprendre que la protection de la Charte ne s'applique qu'à ceux qui, de l'autre côté de la frontière, organisent ces incursions pour tuer et pour détruire. Ne serait-il pas paradoxal de voir ces *fedayin*, qui constituent la plus grande menace à la sécurité dans le Moyen-Orient, devenir par inadvertance l'objet de la protection internationale?

100. Examinant l'affaire du canal de Suez à une occasion précédente, j'ai déjà parlé du paradoxe de la belligérance unilatérale. Je voudrais rappeler ce que j'ai dit à ce propos:

"Il y a, à la base de ces tensions, une théorie et une pratique de la belligérance. L'Egypte considère et proclame qu'il existe "un état de guerre". Au nom de cet "état de guerre", l'Egypte s'arrogue le "droit" de se livrer contre Israël à des actes hostiles de son choix. D'un autre côté, l'Egypte demande l'immunité contre toute riposte hostile qui émanerait d'Israël. Il s'agit donc d'une doctrine de belligérance unilatérale; dans la jurisprudence des nations, une telle doctrine n'a ni parallèle, ni précédent." [694 ème séance, par. 6.]

101. Le Gouvernement israélien avait toutes les raisons de craindre que cette activité ne reprenne avec une ampleur inégalée, dès la première vague d'invasion des *fedayin* en août 1955, ou pendant la recrudescence de ces incursions au printemps de 1956. Au lendemain de la réunion des chefs d'état-major égyptien, syrien et jordanien à Amman, nous avions lieu plus que jamais de nous attendre à ce regain d'activité. Nous avons dûment transmis ces renseignements aux nombreux gouvernements qui tiennent au maintien de la paix et de la sécurité dans le Moyen-Orient. Le lendemain même du jour où nous faisions connaître notre appréhension, les unités de *fedayin* ont commencé à arriver. Trois d'entre elles ont pénétré dans notre territoire dimanche; deux ont été faites prisonnières et la troisième s'est réfugiée dans l'une de ses bases, dans la presqu'île du Sinai.

102. Si l'on se reporte aux sources arabes officielles, on ne peut manquer de constater qu'une fois encore la reprise de ces attaques devait s'accompagner d'aveux dépourvus d'artifice. Voici ce qu'une station de radio officielle arabe a déclaré le 16 octobre 1956, à 16 h. 30:

"Le quartier général des *fedayin* à Gaza a publié un communiqué disant qu'un groupe de *fedayin* a réussi, le 13 octobre, à franchir la frontière méridionale de Palestine afin de découvrir les points de concentration et les usines que les sionistes avaient commencé à transférer dans la région côtière, de façon à les mettre hors de portée des canons égyptiens qui menacent de les détruire. Le communiqué du quartier général des *fedayin* à Gaza ajoute que tous les *fedayin* sont retournés sains et saufs à leurs bases sauf deux qui, croit-on, ont été tués au cours d'un engagement avec les gardes de la maison du premier

Prime Minister Ben-Gurion's home in S de Boqer. Further, it is believed that two other *fedayeens* have been wounded and taken to a hospital in Rehovot. The fifth of the *fedayeens* has not yet returned from his mission in occupied Palestine."

This was a broadcast heard in Damascus, giving the text of the *communiqué* issued from *fedayeen* headquarters in Gaza.

103. In these circumstances, both the position and the attitude of the Israel Government are clear. The attitude is based upon our fundamental concept of reciprocity. If the frontier between Egypt and Israel is to protect Egyptian territory against Israel entry, then it must protect Israel territory against Egyptian entry. We hold it as a self-evident truth that the lives of Israel men, women and children are not less sacrosanct or less worthy of international protection than are the lives of these hired *fedayeens* gangs which are the main instrument of Nasserism in its assault upon the peace and the decencies of Middle Eastern life.

104. Behind these incidents, grave as they are, we discern issues of even greater moment. World opinion must choose between two candidates for its confidence: on the one hand, the farmers and workers, the men, women and children of Israel; on the other hand, these fanatic warriors of the *fedayeens* groups. Behind this confrontation, there stands the broader alignment between Israel and Nasser. A small people build its society and culture in its renascent homeland. In the early days of its independence, it is set upon by the armed might of all its neighbours, who attempt to wipe it off the face of the earth.

105. My memory tells me that it took something like eight weeks for the Security Council to secure the withdrawal of Egyptian and other Arab armies from the sovereign soil of Israel. The effort to secure that withdrawal was, perhaps, not marked by a sufficient urgency or zeal. In the following years of the conflict, Israel's neighbours have continued to assault her with warlike acts of their own choice, to attempt her destruction by armed intervention, by blockade and boycott. They sent armed units into her territory to murder and plunder. They strive by every means to ensure that nowhere in Israel shall there be tranquillity for peaceful pursuits. They blare forth the most violent threats for Israel's destruction. They accumulate vast armaments for bringing about that result. They announce, as they did last week from Cairo, that it is they who will choose the time and the place for the final assault, and that it is for us to wait passively for that selection. They proclaim that a state of war with Israel already exists. They seize the greatest of the world's international waterways and convert it into an instrument for unilateral national pressure, while maintaining a constant violation of international maritime law.

106. Across Africa and Asia, wherever Nasserism spreads its baneful influence it works actively to subvert all peace and progress and to establish an ambitious and insatiable hegemony. Now, having considered that it has humbled the international community and maritime Powers, Mr. Nasser's action returns to his first target, Israel, which is to be

ministre Ben Gurion à Sede Boqer. En outre, on croit que deux autres *fedayin* ont été blessés et transportés dans un hôpital de Rehovot. Le cinquième des *fedayin* n'est pas revenu de sa mission en Palestine occupée."

Le texte de ce communiqué émanant du quartier général des *fedayin* à Gaza a été diffusé au cours d'une émission radiophonique entendue à Damas.

103. Dans ces conditions, la position et l'attitude du Gouvernement israélien sont claires. Son attitude est fondée sur notre conception fondamentale de la réciprocité. Si l'on veut que la frontière entre l'Egypte et Israël protège le territoire égyptien contre toute pénétration israélienne, elle doit aussi protéger le territoire israélien contre toute pénétration égyptienne. C'est pour nous un axiome que la vie des hommes, des femmes et des enfants israélites est tout aussi sacrée et tout aussi digne de protection internationale que la vie de ces bandes de *fedayin* à gages qui sont le principal instrument utilisé par le "nassérisme" dans son assaut contre la paix et l'ordre dans le Moyen-Orient.

104. Derrière ces incidents, pour graves qu'ils puissent être, nous décelons des problèmes encore plus importants. L'opinion mondiale doit choisir entre deux candidats à sa confiance: d'une part, les agriculteurs et les travailleurs, les hommes, les femmes et les enfants d'Israël; d'autre part, ces guerriers fanatiques des groupes de *fedayin*. Derrière ces deux éléments, il y a Israël et Nasser. Voici un petit peuple qui édifie sa société et sa culture dans une patrie revenue à la vie. Dès les premiers jours de son indépendance, il est attaqué par la force armée de tous ses voisins, qui essaient de le faire disparaître de la face du monde.

105. Il a fallu au Conseil de sécurité, si je me souviens bien, quelque chose comme huit semaines pour obtenir que les armées de l'Egypte et d'autres pays arabes se retirent du territoire israélien. Peut-être n'a-t-il pas réclamé ce retrait avec assez de zèle, de façon assez pressante. Pendant les années qui ont suivi, le conflit a duré, et les voisins d'Israël ont continué à se livrer contre lui à des actes belliqueux de leur choix, à rechercher sa destruction par une intervention armée, par le blocus et le boycotage. Ils lancent, sur le territoire d'Israël, des bandes armées qui pillent et assassinent. Par tous les moyens, ils s'efforcent d'empêcher les citoyens d'Israël, où qu'ils soient, de vaquer tranquillement à leurs occupations pacifiques. Ils hurlent contre Israël les plus violentes menaces de destruction. Pour parvenir à leurs fins, ils accumulent des armements impossants. Ils annoncent, comme la semaine dernière au Caire, qu'ils choisiront l'heure et l'endroit de l'assaut final et que nous devons attendre passivement ce moment. Ils proclament que l'état de guerre avec Israël existe déjà. Ils s'emparent de la plus grande voie navigable internationale du monde et s'en font un instrument de pression nationale, tout en violent constamment le droit maritime international.

106. A travers l'Afrique et l'Asie, partout où le "nassérisme" étend sa funeste influence, il s'efforce de faire obstacle à la paix et au progrès et d'établir son hégémonie, aussi ambitieuse qu'insatiable. Maintenant qu'il estime avoir maté la communauté internationale et les puissances maritimes, M. Nasser revient à son premier objectif, Israël, qu'il veut, de trois côtés, sub-

swamped from three sides with a new wave of *fedayeen* violence.

107. Accordingly, while studying with attention all proposals for strengthening security in the Middle East, we reject with vehement indignation the charges of aggression launched against us. There is aggression, there is belligerency in the Middle East; but we are its victims and not its authors. That is what I mean when I say that world opinion must decide whom to trust. Shall it be a small, free people establishing its homeland in peace and constructive progress, or shall it be the dictatorship which has bullied and blustered and blackmailed its way across the international life of our times, threatening peace in many continents, openly avowing belligerency, placing its fist on the jugular vein of the world's communications, bringing the Middle East and the world ever nearer to the precipice of conflict, intimidating all those who stand in its path—all except one people, at least, which will not be intimidated, one people which no dictator in history has ever intimidated, a people which has risen up against all the tyrants of history, a people which knows that the appeasement of despots yields nothing but an uneasy respite and that a Government which allowed its citizens to be murdered daily in their homes would lose the essential justification for which Governments are instituted among men?

108. This is the background, and these are the issues which have guided my Government's choice. We have faced them alone, and we made a decision to invoke for this purpose, and no other, our sovereign rights of self-defence. Israel is not out to conquer any new territory, but is determined to wipe out the bases in the Sinai wilderness from which murder and death and destruction are launched against it.

109. We believe, as we have always believed, in our destiny of peace, and for that we are ready now, but it must be a real peace—peace by agreement, peace without boycott or blockade, peace without murdering *fedayeen* gangs, peace, in short, within a framework of a reciprocal regard for the ideals and the principles of the United Nations Charter.

110. Mr. LOUTFI (Egypt) (*translated from French*): I do not propose to reply to Mr. Eban, for a simple reason. Mr. Eban talked to us at length about the *fedayeen*. So far as I know, the item we are discussing today, which was submitted by the United States representative, is worded: "Steps for the immediate cessation of the military action of Israel in Egypt".

111. As for the offensive terms and insults which Mr. Eban has seen fit to direct at Egypt's leaders in connexion with the armed aggression committed by Israel, I shall not follow the example he has set. I shall not even answer him.

112. May I take this opportunity to draw the Council's attention to the fact that I have today submitted a request [S/3712] for the inclusion on the agenda of a new item concerning the Franco-British ultimatum which has exposed Egypt to the threat of aggression. What is involved is nothing less than the occupation of three Egyptian towns, Ismailia, Port Said and Suez.

merger par une nouvelle vague de violence des *fedayin*.

107. En conséquence, tout en étudiant avec attention toutes les propositions qui visent à renforcer la sécurité dans le Proche-Orient, nous rejetons avec une véhémente indignation l'accusation d'agression que l'on porte contre nous. L'agression et la belligérance existent bel et bien dans le Proche-Orient; mais nous en sommes les victimes et non pas les auteurs. Voilà ce que j'entends quand je dis que l'opinion mondiale doit décider qui mérite sa confiance. Doit-il l'accorder à un petit peuple libre qui édifie sa patrie dans la paix et le progrès, ou à une dictature qui se fraie son chemin dans la vie internationale de notre temps par la brutalité, la rodomontade et le chantage, menace la paix de continents entiers, se déclare ouvertement favorable à la guerre, prend à la gorge les communications mondiales, entraîne le Proche-Orient et le monde entier toujours plus près de l'abîme de la guerre, intimide tous ceux qui pourraient lui barrer la route, tous sauf un seul peuple qui refuse enfin de se laisser intimider, un seul peuple qu'aucun dictateur de l'histoire n'a jamais pu intimider, un peuple qui s'est dressé contre tous les tyrans de l'histoire, un peuple qui sait qu'à vouloir amadouer les despotes on n'obtient qu'un répit incertain et qu'un gouvernement qui laisserait assassiner ses citoyens dans leur foyer, jour après jour, perdrat l'essentielle raison d'être qui fait que les êtres humains se donnent un gouvernement?

108. Tels sont les faits et tels sont les problèmes qui ont motivé la décision de mon gouvernement. Nous les avons affrontés seuls et avons décidé d'invoquer, dans cette unique intention, notre droit souverain de légitime défense. Israël n'entend pas conquérir de nouveaux territoires, mais il est résolu à anéantir les bases du désert du Sinaï d'où on lance contre lui le meurtre, la mort et la destruction.

109. Nous avons foi, comme toujours, en notre destinée pacifique, et nous sommes prêts dès maintenant à la paix, à condition qu'elle soit véritable, à une paix négociée consacrée par un accord, sans boycott ni blocus, à une paix sans bandes de *fedayin* assassins, bref à une paix dans le respect réciproque des idéaux et des principes de la Charte des Nations Unies.

110. M. LOUTFI (Egypte): Je ne me propose pas de répondre à M. Eban: la raison en est simple. M. Eban nous a parlé tout le temps des *fedayin*. Autant que je sache, la question dont nous discutons aujourd'hui, et qui a été soumise par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, est libellée "Mesures à prendre pour la cessation immédiate de l'action militaire d'Israël en Egypte".

111. Pour ce qui est des injures et des insultes dont M. Eban, à l'occasion de l'agression armée qu'Israël vient de commettre, a cru devoir gratifier les dirigeants de l'Egypte, je ne le suivrai pas dans cette voie. Je ne daignerai même pas répondre.

112. Je profite de ce que j'ai la parole pour appeler l'attention du Conseil sur le fait que j'ai présenté aujourd'hui [S/3712] une demande d'inscription à l'ordre du jour d'un nouveau point, concernant l'ultimatum franco-britannique par lequel l'Egypte est menacée d'agression. Il ne s'agit pas moins que d'occuper trois villes égyptiennes, à savoir Ismaïlia, Port-Said et Suez.

113. Since the ultimatum expires tomorrow morning at 6 a.m., Egyptian time, my delegation requests that the Security Council should meet this evening to consider this question.

114. Mr. BELAUNDE (Peru) (*translated from Spanish*): This morning I said that the Council must act, and act quickly, unanimously and effectively. I would remind you that at the moment we are not fully apprised of the complicated problem of Palestine; we are apprised of only one aspect of it—the aspect to which attention has been drawn by the letter from the United States representative [S/3706]. In this connexion the Peruvian delegation holds that Article 40 of the Charter should be strictly applied, leaving consideration of the other aspects of the problem for later study, in an atmosphere of calm and impartiality, and in the light of full reports from the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization and such other data as the Secretary-General and the parties can give us. The important point, therefore, is simply to prevent a very serious situation from deteriorating still further, and to take immediate action to that end.

115. In my view, therefore, we had no choice but to wait until we received the draft resolution drawing the attention of the Security Council to this most serious situation—which in my opinion called for an urgent resolution within the scope of Article 40—so that we could study it and forthwith vote upon it.

116. The draft resolution is now before us. I think that it avoids extraneous aspects of the problem. It does not even begin to consider—and I think that in this it is prudent and just—the application of other Articles of Chapter VII. Still less does it seek to apply Article 39. It is confined to those advance measures which the Security Council is ineluctably obliged to take.

117. I shall try to explain, as briefly as possible, why that obligation is ineluctable. The peace of the world is the sole responsibility of the United Nations. The United Nations has a monopoly, as it were, of the adoption of peaceful measures, because that was the purpose for which the Organization was created. If we thought that outside the United Nations there were elements capable of taking action for peace, our Organization would have no *raison d'être*. We serve the regional organizations, and these in their turn act within the United Nations; we vindicate the right of individual and collective defence, and this individual and collective defence must be organized within the framework of the United Nations.

118. Furthermore, our attitude has been that, if the Council were paralysed by the veto, the United Nations would not abdicate its position of exclusive and primary responsibility for the maintenance of peace, because in General Assembly resolution 377 (V), entitled "Uniting for Peace", we took the view that the Assembly could take any measures that the Council had failed to take. Hence, as I see it, the Council's functions with regard to peace cannot be evaded, and

113. L'ultimatum expirant demain matin à 6 heures, heure égyptienne, ma délégation demande que le Conseil de sécurité se réunisse ce soir pour étudier cette question.

114. M. BELAUNDE (Pérou) [*traduit de l'espagnol*]: Ce matin, j'ai dit que le Conseil devait agir, qu'il devait le faire rapidement, unanimement et efficacement. Je dois constater qu'en ce moment nous n'étudions pas la totalité de cette question compliquée qu'est la question de Palestine; nous n'en étudions qu'un seul aspect, l'aspect sur lequel notre attention a été appelée par la lettre du représentant des Etats-Unis d'Amérique [S/3706]. A cet égard, la délégation du Pérou estime qu'il convient d'appliquer strictement l'Article 40 de la Charte en laissant pour un examen ultérieur—fait avec calme, avec impartialité, lorsque nous serons en possession de toutes les informations du Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et des autres données que le Secrétaire général et les parties pourront nous fournir—les autres aspects du problème. Il s'agit donc uniquement d'empêcher qu'une situation très sérieuse ne s'aggrave encore et de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour éviter une telle aggravation.

115. A mon avis, il n'y avait donc qu'à attendre le projet de résolution par lequel l'attention du Conseil de sécurité était attirée sur cette situation extrêmement grave — et qui, à mon sens, exigeait l'adoption immédiate d'une résolution au titre de l'Article 40— afin que nous puissions l'étudier et nous prononcer incontinent à son sujet.

116. Nous sommes saisis d'un projet de résolution. Je crois que ce dernier fait abstraction des autres aspects du problème. Il ne propose pas d'envisager — à mon avis, c'est à la fois prudent et juste — l'application des autres articles du Chapitre VII. Bien plus, il n'envisage pas, pour le moment, d'appliquer l'Article 39; il s'en tient aux mesures préalables que le Conseil de sécurité est absolument obligé de prendre.

117. Je voudrais insister sur le fait, tout en m'efforçant d'être le plus bref possible, qu'il s'agit d'une obligation inéluctable. La paix du monde relève de la compétence exclusive de l'Organisation des Nations Unies. Si je puis m'exprimer ainsi, l'Organisation des Nations Unies a le monopole de l'adoption des mesures pacifiques, car c'est le sens même de sa création. Si nous admptions qu'il y a, en dehors de l'Organisation des Nations Unies, des éléments capables d'agir en faveur de la paix, notre organisation n'aurait plus de raison d'être. Nous sommes au service des organismes régionaux qui, eux, agissent dans le cadre des Nations Unies. Nous sommes au service d'un droit de défense individuelle et collective, et cette défense individuelle et collective doit se faire dans le cadre des Nations Unies.

118. Selon nous, si le Conseil se trouvait paralysé par le veto, les Nations Unies n'en auraient pas moins leur compétence en toute et principale en ce qui concerne la paix, parce que nous avons soutenu, dans la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale intitulée "L'union pour le maintien de la paix", que l'Assemblée pourrait prendre toutes les mesures que le Conseil n'aurait pas prises. A mon avis, le Conseil ne peut donc renoncer à ses attributions relatives à la paix;

can be delegated only on its explicit instructions except in the case of self-defence. If this is so, the United States draft resolution must be studied in the light of this criterion.

119. It seems to me that the United States draft resolution deals with the urgent necessities which are, in my opinion, the withdrawal of the forces from the territory they have occupied, the cease-fire and the other point which concerns not one party but both, namely, the integrity of the armistice agreements, which covers not only such complaints as Egypt may have against Israel but also any complaints which Israel may be justified in submitting against Egypt.

120. I therefore believe that the United States draft resolution is strictly in keeping with the provisions of the Charter. It provides for the essential action, which is the withdrawal of armed forces, the return to the *status quo*, respect for territorial integrity, observance of an armistice line guaranteed by the Security Council and of a general Armistice Agreement signed under the Council's auspices. This armistice has twofold significance: it is a solemn bilateral agreement between the parties and it is even more sacrosanct in that it is the expression of the will of the Security Council, which maintains a Mixed Armistice Commission precisely to ensure that it is observed. The draft resolution urges the parties to refrain from the threat or use of force in any manner inconsistent with the purposes of the United Nations—the exact words of Article 2, paragraph 4, of the United Nations Charter. Lastly, it requests the Secretary-General to keep us informed and to make whatever recommendations he deems appropriate for the maintenance of international peace and the implementation of prior resolutions.

121. Indeed, although I have scrutinized it most carefully I have no comments to make on this draft resolution. For a moment I thought it would have been better to state categorically that it confirmed the full powers of the Mixed Armistice Commission and conferred full competence on it. However, that is unnecessary, since the draft says much the same thing, although without the same emphasis, by calling upon all Members to ensure the integrity of the armistice agreements—which implies of course, not only the confirmation of the Commission's powers but also an appeal to all Member States to co-operate with the Commission.

122. I said that we should act quickly and effectively. I feel—without going into other matters which are not strictly before the Council at the present time and which I do not wish to discuss, in order to maintain the calm atmosphere of the debate—I feel that it is necessary, absolutely vital, not only in the interests of peace but also of the honour and prestige of the Council—not as a matter of pride but to enable it to fulfil its duty—to put this draft resolution to the vote immediately. That is what I urge and desire.

123. Mr. LODGE (United States of America): I realize that the hour is getting late, and I shall take

il ne peut que les déléguer par mandat explicite, sauf dans le cas de légitime défense. Si telle est la situation, il est nécessaire par conséquent d'examiner dans cet esprit le projet de résolution des Etats-Unis.

119. Je crois que le projet de résolution des Etats-Unis répond à la nécessité urgente que revêtent, à mon avis, le retrait des forces armées du territoire qu'elles ont occupé, la cessation des hostilités et — autre question qui concerne non pas l'une des parties seulement, mais les deux parties — le respect de l'armistice. En effet, le respect de l'armistice vise non seulement les plaintes que l'Egypte peut avoir à formuler contre Israël, mais aussi toutes les plaintes qu'Israël est fondé à présenter contre l'Egypte.

120. J'estime donc que le projet des Etats-Unis est strictement conforme aux dispositions de la Charte. Il prévoit les mesures nécessaires que constitue le retrait des troupes, le retour au *status quo*, le respect de l'intégrité territoriale, le respect d'une ligne d'armistice qui a été garantie par le Conseil de sécurité, l'observation d'une Convention d'armistice général conclue sous ces auspices, armistice qui présente un double caractère: le caractère bilatéral d'un accord solennel entre les parties et le caractère plus sacré encore que lui donne la sanction du Conseil de sécurité, qui maintient sur place une Commission mixte d'armistice précisément pour en garantir l'observation. Le projet de résolution demande immédiatement aux parties de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force d'une manière incompatible avec les buts des Nations Unies; or, ce sont précisément les mots employés au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Enfin, il prie le Secrétaire général de nous fournir tous les renseignements et de nous faire les recommandations appropriées pour le maintien de la paix internationale et pour l'exécution des mesures adoptées antérieurement.

121. Avec l'esprit le plus exigeant, je ne vois en réalité aucune critique à faire à ce projet de résolution. J'avais pensé un moment qu'il aurait mieux valu y dire catégoriquement que l'on confirmait la Commission mixte d'armistice dans ses pouvoirs étendus et qu'on lui conférait toute l'efficacité désirable. Mais ce n'est pas nécessaire puisque le projet dit à peu près la même chose, sans l'accentuer de la même façon; en effet, il invite tous les membres à veiller au respect intégral des conventions d'armistice, ce qui suppose naturellement non seulement la confirmation des pouvoirs de la Commission mais encore un appel adressé à tous les Etats Membres pour qu'ils collaborent avec elle.

122. J'ai dit que nous devions agir rapidement et agir avec efficacité. Sans me prononcer sur d'autres points qui, à coup sûr, ne sont pas pour le moment soumis directement à l'examen du Conseil et que je ne veux pas soulever, précisément pour conserver aux débats toute leur sérénité, je dois dire qu'il est nécessaire, qu'il est absolument indispensable, non seulement pour la paix mais aussi pour l'honneur du Conseil de sécurité, pour le prestige du Conseil — il ne s'agit pas d'une question d'orgueil mais d'un moyen permettant au Conseil de remplir sa fonction — que ce projet de résolution soit mis aux voix immédiatement. C'est là ce que je demande et ce que je souhaite.

123. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je me rends compte qu'il se fait tard et

only a few moments. I want first to express appreciation to those members of the Council who have spoken favourably about the United States draft resolution. Let me say, too, that I agree with those who have said that this draft resolution should not be amended. I say this, not because the draft resolution is perfect, but because it is vital that we should act with speed. The Council is somewhat like a doctor who faces a patient with a ruptured appendix, in whose abdomen gangrene has set in. A clean, quick operation is needed, and that is what our draft resolution seeks to do. I hope, therefore, that amendments will not be offered.

124. I also request that the draft resolution be voted on as a whole, under rule 32 of the rules of procedure, because it really is a whole and it has a unity all its own.

125. There is one change which has been suggested by several members which, in the interests of harmony, I will accept, even though I personally do not think it is necessary. This amendment would insert a new paragraph 1, reading as follows:

"Calls upon Israel and Egypt immediately to cease fire."

Paragraph 1 of the draft resolution would then become paragraph 2, and the subsequent paragraphs would also be renumbered.

126. In the interest of bringing the Council up to date so that it will be possessed of all the facts that we have, let me give this added information which has just been sent to me from Washington. As soon as President Eisenhower first learned through Press reports, of the ultimatum delivered by the French and United Kingdom Governments to Egypt and Israel planning temporary occupation within twelve hours of the Suez Canal zone, he sent an urgent personal message to the Prime Minister of Great Britain and to the Prime Minister of France. President Eisenhower expressed his earnest hope that the United Nations would be given full opportunity to settle the items in the controversy by peaceful means instead of by forceful ones.

127. The United States continues to believe that it is possible by such means to secure a solution which would restore the armistice conditions between Egypt and Israel, as well as bring about a just settlement of the Suez Canal controversy.

128. Mr. WALKER (Australia): The statement which I made in the Council this morning was based upon the latest instructions that I had received from my Government. I made it quite clear that our objective in this matter and the objective of the Security Council should be to arrest the fighting as soon as possible. At the same time, I said that my Government considered that the first task of the Council was to obtain an objective and official account of the facts as a preliminary to considering what practical steps in the Council were most likely to achieve the objectives on which we are all agreed.

129. In the course of the debate, we have had a great deal of additional information, and we have heard important statements from the representatives of Egypt and Israel. But it is also a fact, I am sorry to

je serai bref. Je veux tout d'abord exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui se sont prononcés ici en faveur du projet de résolution des États-Unis. Qu'il me soit permis de dire également que je partage l'avis de ceux qui ont déclaré que ce projet de résolution ne devrait pas être modifié. Je ne veux pas dire par là que ce projet de résolution soit parfait, mais qu'il est indispensable d'agir rapidement. Le Conseil est un peu dans la situation du médecin au chevet d'un malade dont l'appendice vient de se rompre et dont l'abdomen est gagné par la gangrène. Il faut procéder à une opération nette et rapide et c'est à quoi tend notre projet de résolution. J'espère donc qu'on ne proposera pas d'amendement.

124. Je demande aussi que l'on vote sur l'ensemble du projet de résolution en application de l'article 32 du règlement intérieur, parce que ce projet forme vraiment un tout.

125. Plusieurs membres du Conseil ont proposé une modification que j'accepte pour faire l'unanimité, bien que j'estime personnellement que cette modification n'est pas indispensable. Il s'agirait d'ajouter un nouveau paragraphe 1 ainsi rédigé:

"Invite Israël et l'Egypte à cesser le feu immédiatement."

Le paragraphe 1 du projet de résolution deviendrait alors le paragraphe 2 et les numéros des paragraphes suivants seraient modifiés en conséquence.

126. En vue de mettre le Conseil au courant de tous les faits qui nous sont connus, je voudrais vous communiquer cette information supplémentaire qui vient de m'être transmise de Washington. Dès que le président Eisenhower a eu connaissance, par la presse, de l'ultimatum que les Gouvernements de la France et du Royaume-Uni ont adressé à l'Egypte et à Israël et qui envisage une occupation temporaire de la zone du canal de Suez dans les 12 heures, il a envoyé un message personnel urgent au Premier Ministre du Royaume-Uni et au Président du Conseil français. Le président Eisenhower a exprimé son espoir sincère que l'Organisation des Nations Unies serait pleinement mise en mesure de régler le différend par des moyens pacifiques, et non par la force.

127. Les Etats-Unis demeurent convaincus qu'il est possible d'obtenir par ces moyens une solution qui rétablirait les conditions d'armistice entre l'Egypte et Israël et qui aboutirait à un règlement équitable du litige relatif au canal de Suez.

128. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*]: La déclaration que j'ai faite ce matin au Conseil était conforme aux dernières instructions que j'avais reçues de mon gouvernement. J'ai fait ressortir que, dans cette affaire, notre but et celui du Conseil de sécurité devaient être d'arrêter les combats le plus tôt possible. En même temps, j'ai dit qu'aux yeux de mon gouvernement la première tâche du Conseil était d'obtenir un rapport objectif et officiel des faits, avant de passer à l'examen des mesures pratiques les mieux faites pour atteindre les buts sur lesquels nous sommes tous d'accord.

129. Au cours du débat, nous avons eu beaucoup de renseignements complémentaires et nous avons entendu d'importantes déclarations des représentants de l'Egypte et d'Israël. Mais, je regrette de le constater,

say, that my Government has not had an opportunity to consider and to advise me of its views on any of these most recent developments and the facts brought before us in the last few hours. Even the text of the United States draft resolution came into my hands only this afternoon. And although it was dispatched immediately to Canberra, it would, at the earliest, only now be available there for ministers to consider.

130. Meanwhile, we have had the news of the course of action envisaged by the United Kingdom and France, and the representative of the United Kingdom has argued with some force that such action is more likely, in his view, to arrest the fighting—and this is our objective—than the adoption of the United States draft resolution. Our relations with the United States are so close and our respect for its efforts to maintain peace is so great that it is extremely unpleasant for me to have to raise any objection against Mr. Lodge's insistence upon an immediate vote. It is not, however, in my view, unreasonable for my delegation to urge that no vote be taken this afternoon, and that the decision be deferred until later, thereby making it possible for me to receive instructions based on my distant Government's consideration of the facts we have learned today. If we are required to vote at this moment, I would feel obliged to abstain.

131. I should also like to remark that a pause giving time for reflection and conversations might help to avoid a tragic divergence of views between our friends, who together bear so much of the burden of maintaining freedom and building a peaceful world.

132. Mr. TSIANG (China): I listened very carefully to all the speeches in this debate, including the speech of the representative of Israel. While I do not accept Mr. Eban's thesis, I must confess that I have a certain measure of sympathy with his country's dilemma. More important than that, Mr. Eban's speech made me feel very sad. That speech made me reflect upon the present weakness, we might almost say futility, of the United Nations in general, and of the Security Council in particular. Countries have come to this Council for redress of wrongs done to them. This Council has in very few cases been able to provide redress. Countries have come here to ask us for guarantees as to the future. We have not been in a position to offer effective guarantees to anybody.

133. Israel has chosen to meet its problems in its own way. The futility of the Security Council is partly responsible for the choice—and I will say the bad choice—that Israel has made in regard to the means of action. Nevertheless, I say that I do not accept his thesis. I think that the action taken by Israel, in the first place, makes the situation worse than before. In the second place, the action taken by Israel is disproportionate to the wrongs that Israel says it has suffered. For this reason, my delegation is in a position to support the draft resolution introduced by the delegation of the United States.

c'est un fait que mon gouvernement n'a pas eu la possibilité d'examiner l'évolution de la situation ni de me faire connaître ses vues sur les faits les plus récents dont nous avons été saisis au cours des dernières heures. Même le texte du projet de résolution des Etats-Unis ne m'est parvenu que cet après-midi. Et bien que ce texte ait été envoyé immédiatement à Canberra, les ministres de mon gouvernement ne pourraient l'examiner, au plus tôt, qu'en ce moment.

130. En attendant, nous avons été informés de l'action envisagée par le Royaume-Uni et la France; le représentant du Royaume-Uni a fait valoir assez énergiquement qu'à son avis une telle action était plus propre à mettre fin aux combats—ce qui est notre objectif même—que l'adoption du projet de résolution des Etats-Unis. Nos rapports avec les Etats-Unis sont si étroits, et nous respectons tellement les efforts que fait ce pays pour maintenir la paix, qu'il m'est extrêmement déplaisant d'avoir à m'opposer au vote immédiat que réclame M. Lodge. Pourtant, je ne pense pas qu'il soit déraisonnable, de la part de ma délégation, de demander que le Conseil n'émette pas de vote cet après-midi et qu'il diffère sa décision, ce qui me permettrait de recevoir des instructions de mon gouvernement lointain, dès que celui-ci aura étudié les faits que nous avons appris aujourd'hui. Si l'on nous demandait de voter en ce moment, je serais obligé de m'abstenir.

131. Je voudrais aussi faire remarquer qu'une pause qui nous donnerait le temps de réfléchir et procéder à des consultations pourrait contribuer à éviter une divergence de vues tragique entre nos amis qui assument ensemble une si grande partie de la tâche qui consiste à maintenir la liberté et à bâtir un monde pacifique.

132. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: J'ai écouté avec une grande attention tous les discours qui ont été prononcés au cours de ces débats, y compris le discours du représentant d'Israël. Sans accepter la thèse de M. Eban, je dois avouer que j'éprouve une certaine sympathie pour son pays, étant donné le dilemme devant lequel il se trouve. Bien plus, le discours de M. Eban m'a profondément attristé. Ce discours m'a fait réfléchir sur la faiblesse actuelle—nous pourrions presque dire l'impuissance—de l'Organisation des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité en particulier. Des pays se sont adressés à ce conseil pour obtenir réparation des torts qui leur ont été causés. Dans très peu de cas, le Conseil a pu leur donner cette réparation. Des pays se sont adressés à nous pour demander des garanties touchant leur avenir. Nous n'avons pas été en mesure d'offrir à qui que ce soit des garanties efficaces.

133. Israël a choisi de régler ses problèmes à sa façon. L'impuissance du Conseil de sécurité est en partie responsable du choix—je dirai du mauvais choix—qu'a fait Israël en ce qui concerne les moyens d'action. Néanmoins, je dois dire que je n'accepte pas sa thèse. Je pense tout d'abord que les mesures prises par Israël aggravent la situation. En second lieu, ces mesures sont sans proportion avec les maux qu'Israël dit avoir soufferts. Pour cette raison, ma délégation est prête à appuyer le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis.

134. As I understand it, that draft resolution has been revised in the sense that a new paragraph has been added. As I caught the words, that new paragraph would be the first paragraph, reading as follows:

"Calls upon Israel and Egypt immediately to cease fire".

The present paragraph 1 would become paragraph 2 and would read as it stands, namely:

"Calls upon Israel immediately to withdraw its armed forces behind the established armistice lines".

These two paragraphs put two obligations on Israel: first, a cease-fire and, secondly, withdrawal. Paragraph 1 places an obligation on Egypt also, namely, to agree to a cease-fire. As I said this morning, it appears to me obvious that the cease-fire and the withdrawal are inseparable. You cannot have one without the other. These two paragraphs have the hearty support of my delegation.

135. The present paragraph 2 becomes paragraph 3. I have some difficulties with sub-paragraph *a* of that paragraph. In these trying times, when events move very fast, it is my duty, as the representative of my country here, to foresee, as much as possible, future developments and to seek instructions in advance. It is also the duty and the wish of my Government to foresee as much as possible the future developments and to send me instructions in advance. But so far as the contingency covered by this particular sub-paragraph is concerned, it has not been foreseen by me, by my delegation or by my Government. So far as that paragraph is concerned, I remain without instructions. I am not in a position to vote either way in regard to that paragraph.

136. If this draft resolution is put to a vote as a whole, I will vote for the draft resolution as a whole, with the reservation that that vote does not commit my Government in any way in regard to this particular paragraph.

137. I think that this matter is urgent. I do not wish to plead with the Council to postpone the voting on an important draft resolution of this kind, and I feel that the cease-fire and withdrawal should be set in motion as early as possible. Therefore, I have decided not to ask the Security Council to postpone the vote. I will vote for this draft resolution as a whole, with the reservation that my vote in favour of this draft resolution as a whole does not commit my Government in any way in regard to the particular contents of sub-paragraph (*a*). Sub-paragraphs (*b*) and (*c*) are acceptable. The present paragraph 3 would become paragraph 4, and paragraph 4 would also be acceptable.

138. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): Some divergence of view seems to be developing in the Council, and since I believe that the objectives are in fact very generally shared and since I think that it is obviously of the greatest importance that divergencies should be reduced as much as possible, I venture to intervene again. It may be that in my earlier intervention I did not make myself as clear as I might have.

139. It has been observed, and of course rightly so, that it is the primary duty of the Security Council to

134. Si je comprends bien, ce projet de résolution a été modifié par l'adjonction d'un nouveau paragraphe. Si j'ai bien entendu, ce nouveau paragraphe deviendrait le premier et serait ainsi rédigé:

"Invite Israël et l'Egypte à cesser le feu immédiatement."

Le paragraphe 1 actuel deviendrait le paragraphe 2 et serait toujours rédigé de la façon suivante:

"Invite Israël à ramener immédiatement ses forces armées en deçà des lignes d'armistice établies."

Ces deux paragraphes imposent à Israël deux obligations: la première, de cesser le feu; la seconde, de retirer ses troupes. Le paragraphe 1 impose également à l'Egypte une obligation, celle de consentir à cesser le feu. Comme je l'ai dit ce matin, il me semble évident que le cessez-le-feu et le retrait des troupes sont inseparables. On ne saurait avoir l'un sans l'autre. Ma délégation appuie de tout cœur ces deux paragraphes.

135. L'ancien paragraphe 2 devient le paragraphe 3. J'ai quelques doutes en ce qui concerne l'alinéa *a* de ce paragraphe. En ces temps troublés, où les événements se succèdent rapidement, il est de mon devoir, en tant que représentant de mon pays, de prévoir autant que possible l'évolution future des événements et de demander des instructions à l'avance. Il est également du devoir de mon gouvernement — et c'est d'ailleurs son vœu — de prévoir autant que possible les événements futurs et de m'envoyer des instructions à l'avance. Mais, en ce qui concerne l'éventualité visée dans l'alinéa *a*, elle n'a été prévue ni par moi, ni par ma délégation, ni même par mon gouvernement. Sur cet alinéa, je n'ai donc pas d'instructions. Je ne puis voter ni pour ni contre cet alinéa.

136. Si le projet de résolution est mis aux voix dans son ensemble, je voterai pour, sous cette réserve que mon vote ne doit en aucune façon engager mon gouvernement en ce qui concerne l'alinéa que je viens de mentionner.

137. J'estime que la question est urgente. Je ne veux pas demander au Conseil de remettre à plus tard le vote sur un projet de résolution aussi important et je pense que la cessation des hostilités et le retrait des troupes doivent commencer le plus tôt possible. J'ai donc décidé de ne pas demander au Conseil de différer le vote. Je voterai pour l'ensemble de ce projet de résolution, avec cette réserve que mon vote ne doit en aucune façon engager mon gouvernement pour ce qui est de l'alinéa *a*. Les alinéas *b* et *c* nous semblent acceptables. L'ancien paragraphe 3 deviendra le paragraphe 4, qui est acceptable également.

138. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Il semble que certaines divergences de vues se fassent jour au Conseil; comme je crois qu'en fait les objectifs sont généralement les mêmes et comme je pense qu'il est de la plus haute importance de réduire au maximum les divergences, je me permets d'intervenir de nouveau. Il est possible que dans ma précédente intervention je ne me sois pas exprimé aussi clairement que je l'aurais pu.

139. On a fait observer — et évidemment à juste titre — que le premier devoir du Conseil de sécurité est

maintain international peace and security. This, of course, is precisely what animates the United Kingdom and French Governments. As I explained earlier today, a further consideration in our mind is the threat to the Suez Canal which arises precisely because of the fighting in the neighbourhood of it. It is because of what has happened that the question of the Canal comes into the matter before us. We are convinced that there is a threat to the Canal. It is due to the fighting that has developed, and we believe it is real and imminent. It is a threat to ships and cargoes in passage. It is a threat to the security of the Canal itself. It also imperils the principle of free passage through this vital international waterway. That is why I did not see the force of the argument that was mentioned that the Palestine element in this question and the question of the Canal were separable questions. In our mind they are intimately bound up. I rather laboured this point, because unless it is understood that we do see that there is an essential link between these two aspects, or, put differently, that there is a chain of events which leads from one to the other, then I think it is quite easy to misunderstand the reasons which have animated my Government and the French Government in the action which we have felt it our duty to take.

140. A further consideration is the question of urgency. If we felt that the Security Council could in fact at this moment separate the parties and protect the Canal, of course we would rather proceed in that way. But in spite of the views which have been expressed to the contrary, I think I must make this point again: we feel grave doubt whether in fact action could be taken in this Council with sufficient speed. Events are moving fast, too fast for words even from this Council to have the right effect.

141. There is also another consideration. In Egypt there are many thousands of British and French nationals. The chain of events which began with the Israel moves into Egypt has developed into hostilities and hostilities have created a disturbed situation. In those circumstances, British and French lives must be safeguarded. I again emphasize, as I emphasized earlier today, that we should certainly not want to keep any forces in the area for one moment longer than is necessary to protect our nationals, to help bring the fighting to an end and to deal with the very real danger of fighting across the Canal.

142. These, then, restated are the grounds for the action which we have taken with the French Government. We believe they are sound grounds and in the interests of all.

143. Now, of course, in none of this do we neglect or overlook the role of the Security Council or our obligations as Members of the United Nations. This grave question is one for the Security Council to consider. We ourselves made clear from the moment the crisis arose yesterday our view that the Council should consider this matter, and of course it must and should express itself. It is concerned not only because of its general responsibility for peace and security, but

de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est justement de cette considération que s'inspirent les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France. Comme je l'ai expliqué un peu plus tôt aujourd'hui, un autre élément dont nous tenons compte est la menace qui existe pour le canal de Suez en raison précisément des combats au voisinage du canal. C'est à cause de ce qui est arrivé que la question du canal se trouve évoquée devant nous. Nous sommes convaincus qu'il y a une menace pour le canal. Elle vient des combats qui se déroulent et nous l'estimons réelle et immédiate. C'est une menace pour les navires et les cargaisons en cours de passage. C'est une menace pour la sécurité du canal même. Elle met aussi en péril le principe du libre passage par cette voie navigable internationale d'importance vitale. C'est pourquoi je n'ai pas vu la valeur de l'argument qui a été avancé et selon lequel l'élément relatif à la Palestine et le problème du canal constituaient des questions que l'on pouvait séparer. A notre avis, les deux choses sont intimement liées. J'ai passablement insisté sur ce point parce que, si l'on ne comprend pas que nous estimons qu'il y a un lien essentiel entre ces deux aspects ou, en d'autres termes, qu'il y a une chaîne d'événements qui mène de l'un à l'autre, il sera, je crois, facile de se méprendre sur les raisons qui ont poussé mon gouvernement et le Gouvernement français à la décision que nous avons jugé de notre devoir de prendre.

140. Un autre point à considérer est la question d'urgence. Si nous estimons que le Conseil de sécurité peut en fait en ce moment séparer les parties et protéger le canal, nous préférerions naturellement recourir à cette voie. Mais, en dépit des opinions contraires qui ont été exprimées, je pense que je dois de nouveau le souligner: nous doutons beaucoup qu'en fait le Conseil puisse agir avec une rapidité suffisante. Les événements vont vite, trop vite pour que des mots, même venant du Conseil, aient l'effet voulu.

141. Il y a aussi une autre considération. Plusieurs milliers de ressortissants britanniques et français se trouvent en Egypte. La chaîne d'événements qui a commencé avec l'entrée de forces israéliennes en Egypte a abouti à des hostilités et les hostilités ont créé une situation troublée. Dans ces conditions, il faut sauvegarder les vies britanniques et françaises. Je souligne de nouveau, comme je l'ai déjà souligné aujourd'hui, que nous ne voudrions certainement pas conserver des forces dans la zone une seconde de plus qu'il n'est nécessaire pour protéger nos ressortissants, pour aider à faire cesser les hostilités et pour écarter le danger très réel de combats d'une rive à l'autre du canal.

142. Ce sont là, telles que je viens de les répéter, les raisons de la décision que nous avons prise avec le Gouvernement français. Nous pensons que ce sont de bonnes raisons et qui tiennent compte de l'intérêt de tous.

143. Naturellement, à aucun moment nous ne négligeons ou nous n'oublisons le rôle du Conseil de sécurité ou nos obligations en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit d'une question grave qu'il appartient au Conseil de sécurité d'examiner. Nous avons nous-mêmes, dès le début de la crise hier, fait savoir clairement qu'à notre avis le Conseil doit examiner cette affaire et, évidemment, il lui appartient de prendre une décision et il se doit de le faire. Le

because of its special interest in and responsibility for the Palestine question. But I do earnestly suggest that this particular moment is not the moment for the Council to take up a position on this grave matter.

144. I am further bound to suggest—and it will be clear from everything that I have said—that in my view the course outlined in the United States draft resolution, unexceptionable as its proposals might be, is not the best or indeed the appropriate course in the actual circumstances of the moment. I would therefore strongly urge that the Council not proceed any further with this question at this moment.

145. Mr. LODGE (United States): I wish to say just a brief word in response to what the able representative of Australia said. Under normal circumstances I would, of course, support postponement of a vote for a day or two as a matter of courtesy to a member of the Council. In this case, however, we have no time to lose. That is due to many factors, which are all well known to the Council, not the least of which is the deadline of six o'clock tomorrow morning, which has been promulgated by the United Kingdom and France.

146. I had hoped, when the Australian representative voiced his approval this morning, that his vote for our draft resolution would naturally follow, inasmuch as it seems to me that our draft is in effect an epitome of the sentiments which were expressed by the representative of Australia. Of course he is the judge of that.

147. For these reasons, because of the urgency of the situation, as far as the United States is concerned, I am constrained, as much as I hate to disagree with the representative of Australia, to oppose moves for postponement or adjournment, and I understand that the United States draft resolution is the pending question. Therefore, after all members have spoken—of course, I do not want to foreclose any member from speaking—I do urge an immediate vote.

148. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I shall be very brief, for the hands of the clock are rapidly bringing us closer to the hour of expiry of the ultimatum. I am not sure whether I am correct, but according to Press reports the ultimatum expires at 11.30 p.m. New York time, that is to say in little more than four hours. We are being confronted here with a definite tactical attempt to delay the Council's consideration of this question, and those involved in this attempt are those in whose interest it is that the Council should take no decision before the ultimatum has expired. I refer to the representatives of Israel and the United Kingdom, and, unfortunately, the representative of Australia, who has joined their ranks.

149. The United Kingdom representative has told us that the Council should take no stand on the question at this juncture. In other words, at a time when Israel has already committed an act of aggression against Egypt and when Egypt has been handed an ultimatum

Conseil est appelé à s'en occuper non seulement à cause de sa responsabilité générale en ce qui concerne la paix et la sécurité, mais encore à cause de son intérêt spécial et de sa responsabilité spéciale dans la question de Palestine. Mais je crois vraiment que ce moment particulier n'est pas le moment pour le Conseil de prendre position sur cette grave affaire.

144. Je suis d'autre part obligé de dire — et cette conclusion ressort clairement de tout ce que j'ai exposé — qu'à mon avis la solution proposée dans le projet de résolution des Etats-Unis, si peu critiquables que puissent être les propositions figurant dans ce projet, n'est ni la meilleure solution ni même la solution appropriée dans les circonstances actuelles. Je demande donc instamment que le Conseil n'aille pas plus avant dans l'examen de cette question pour le moment.

145. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Je n'ai que quelques mots à dire pour répondre au représentant de l'Australie. Dans des circonstances normales, j'accepterais, bien entendu, de retarder le vote d'un jour ou deux, par égard pour un membre du Conseil. Mais, en cette affaire, nous n'avons pas de temps à perdre. Cela tient à de nombreuses raisons que les membres du Conseil connaissent bien et dont la moindre n'est pas le délai que le Royaume-Uni et la France ont imparti, et qui expire demain matin à 6 heures.

146. J'avais espéré, lorsque le représentant de l'Australie a fait connaître son approbation ce matin, qu'il voterait tout naturellement pour notre projet de résolution; il me semble, en effet, que notre projet traduit en réalité les sentiments qu'a exprimés le représentant de l'Australie. Bien entendu, il est le seul juge en cette matière.

147. Pour ces raisons, étant donné l'urgence de la situation aux yeux des Etats-Unis, je me vois obligé, tout en regrettant ce désaccord avec mon ami, le représentant de l'Australie, de m'opposer à toute proposition d'ajournement. Le Conseil est saisi du projet de résolution présenté par les Etats-Unis. C'est pourquoi j'insisterai pour que le vote ait lieu dès que tous les représentants auront parlé; je ne veux évidemment pas empêcher qui que ce soit de prendre la parole.

148. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Je serai extrêmement bref. Je serai bref parce que l'aiguille de l'horloge s'approche rapidement de l'heure à laquelle expire l'ultimatum. Je ne sais si j'ai raison, mais la presse a signalé que le délai indiqué dans l'ultimatum expire à 23 h. 30, heure de New-York, c'est-à-dire dans un peu plus de quatre heures. Or, nous assistons ici à une tentative très nette qui vise à prolonger l'examen de cette question au Conseil; ceux qui recourent à cette tactique sont précisément ceux qui sont intéressés à ce que le Conseil ne prenne pas de décision avant l'expiration de l'ultimatum. Je veux parler des représentants d'Israël et du Royaume-Uni, ainsi que du représentant de l'Australie qui s'est malheureusement solidarisé avec eux.

149. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré qu'à l'heure actuelle le Conseil ne doit pas prendre position dans cette question; en d'autres termes, alors que nous nous trouvons en présence d'un acte d'agression commis par Israël contre l'Egypte, alors que l'Egypte est

which expires in four hours and which will result in United Kingdom and French armed forces landing on Egyptian soil, the United Kingdom representative is suggesting that we should take no stand on the matter.

150. Not only the members of the Council but the world as a whole will understand, I think, the significance of such a proposal to the Security Council. Its meaning is abundantly clear: the Security Council must not act in the very circumstances and at the very time when it should act to forestall aggression.

151. I urge the Council to take a vote without delay.

152. The PRESIDENT (*translated from French*): I still have one speaker on my list, namely, the French representative, who happens to be in the Chair. In accordance with the usual procedure the French delegation, while it briefly indicated its position, has waited until the end of the debate before asking for the floor. Accordingly, I shall now be speaking as the representative of FRANCE.

153. The speakers who have preceded me have all agreed that the situation is extremely grave. My delegation shares that view. It cannot, however, express a judgement on the events and the responsibilities involved which would imply any condemnation; it believes that any attempt, even, to pass such a judgement or to formulate such a condemnation would pointlessly aggravate a bad situation.

154. What we are witnessing today is only one phase in a crisis which has continued for the past ten years. Nearly ten years ago the State of Israel was established, and subsequently recognized, by the United Nations. It was immediately subjected to attack by its neighbours. Even then, the object was nothing less than to wipe it off the map. The first attempts were successfully contained. Beaten on all fronts, the attackers were saved by the intervention of the Security Council, which ordered a cease-fire. At that time, we, too, believed that peace was about to be established; but the agreements concluded and signed between Israel, Lebanon, Syria, Jordan and Egypt were only armistice agreements. These armistice agreements should have been the first step towards the establishment of peace. But, despite the tremendous efforts exerted by the United Nations, its representatives and, very recently, its Secretary-General, the Arab countries' obstinate refusal to concede even the principle of such a peace could never be overcome.

155. For the last ten years, therefore, Israel has lived in a perpetual effort to maintain in its own territory an uncertain and ever-precarious peace. It has lived while trying to close its eyes to the constant presence of war on its frontiers.

156. At every moment, however, incidents have occurred to remind the Government and citizens of Israel that they were surrounded by watchful enemies. The Egyptian High Command long ago organized special commando units of *fedayeen* trained to attack property, communications and people in Israel territory. Hospitals and schools have been subjected to murderous attacks. At the same time, official statements have boasted of the activities of these fellaghas.

acculée à un ultimatum qui expire dans quatre heures et qui menace l'Egypte d'un débarquement des troupes britanniques et françaises, le représentant du Royaume-Uni nous propose de ne pas prendre position dans cette question.

150. Je pense que les membres du Conseil comprendront et que toute l'opinion mondiale comprendra à quoi vise une telle proposition soumise au Conseil de sécurité. Le but est très net: le Conseil de sécurité ne doit pas agir dans les conditions et au moment où il devrait le faire pour mettre un terme à l'agression.

151. Je demande au Conseil de procéder au vote sans plus tarder.

152. Le PRESIDENT: Il existe encore un orateur inscrit, le représentant de la France, qui préside précisément ce débat. Selon la règle, tout en ayant indiqué brièvement sa ligne de conduite, la délégation française a attendu que le débat soit épousé pour demander la parole. Le Président s'exprime donc désormais en tant que représentant de la FRANCE.

153. Les orateurs qui m'ont précédé se sont tous trouvés d'accord pour estimer la situation très grave. La délégation française partage ce sentiment. Elle ne peut cependant porter sur les événements, sur les responsabilités en cause, un jugement qui emporte une condamnation. Elle considère même qu'essayer de porter un tel jugement, de formuler une telle condamnation, agraverait inutilement le mal.

154. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui n'est que l'une des phases d'une crise qui dure depuis 10 ans. Il y a bientôt 10 ans, l'Etat d'Israël était créé, puis reconnu, par l'Organisation des Nations Unies. Il fut aussitôt en butte aux attaques de ses voisins. Il ne s'agissait, dès ce moment, de rien de moins que de le faire disparaître de la carte. Les premières tentatives en ce sens purent être contenues. Vaincus sur tous les fronts, les assaillants furent sauvés par l'intervention du Conseil de sécurité qui ordonna le cessez-le-feu. Alors, selon nous aussi, la paix devait s'établir. Or, seuls des armistices purent être conclus et signés entre Israël, le Liban, la Syrie, la Jordanie et l'Egypte. Ces armistices auraient dû constituer la première étape vers l'établissement de la paix. Or, malgré les immenses efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, ses représentants, et tout récemment encore son Secrétaire général, jamais ne put être surmonté le refus obstiné des pays arabes d'admettre même le principe d'une telle paix.

155. Israël a donc vécu, ces 10 dernières années, en s'efforçant de maintenir sur son propre territoire une paix précaire et toujours compromise. Il a vécu en s'efforçant de ne pas voir sur ses frontières la guerre toujours présente.

156. A chaque instant, cependant, des incidents rappelaient au gouvernement et aux citoyens d'Israël qu'ils étaient entourés d'ennemis vigilants. Le commandement égyptien avait, des longtemps, organisé en unités spéciales des commandos de *fedayin* destinés à commettre sur le territoire israélien des attentats contre les biens, les voies de communication, les personnes. Des hôpitaux, des écoles d'enfants étaient l'objet d'attaques meurtrières. En même temps, des déclarations officielles vantaien l'action de ces fellaghas.

157. Was it not unfortunately the Head of the Egyptian Government who made the following statement to the newspaper *Al Akbar* on 29 May 1956 concerning the Palestinian commandos whose provocative action needs to be emphasized today:

"The people of Palestine, more than anyone else, have a right to liberate Palestine . . . The soldiers of this army—he was referring to the commandos—will bear the responsibility for avenging their homeland and their nation. I know that I am not fighting against Israel alone, for those who created Israel will endeavour to maintain it."

158. Here we are at the very heart of the problem. The facts today are too serious for us to be able to hide reality behind a screen of words. Nevertheless the time has come to admit frankly that the Egyptian Government has never become resigned to accepting even the existence of the State of Israel. The Council cannot turn a deaf ear to statements like the following.

159. On 19 June 1956 the Head of the Egyptian Government said:

"We are obliged to be strong in order to liberate the entire Arab land from Morocco to Baghdad and in order to retrieve the rights of Palestine's people."

160. On 11 June 1956, the Egyptian Commander-in-Chief said that Israel must be wiped off the map.

161. The Government-controlled Cairo radio proclaimed on 9 April 1956: "The Arabs are determined to prove, even at the cost of bloodshed, that Israel must be annihilated."

162. I would add that certain followers of the Egyptian Prime Minister are still more specific in their utterances. Here is what the "Voice of the Arabs" stated on 18 November 1955:

"All available modern weapons, from the sword to the hydrogen bomb, must be at the disposal of the Islam State, which must see to it that it is able to manufacture and obtain them. The forces of Islam are sent to terrorize God's enemy and ours."

163. During the last few years, the problem facing Israel as a result of the recurrence of serious incidents has become vastly graver. Among its neighbours, the Arab countries, disorder has gone from bad to worse. Their Governments, even when they were alive to the necessity for controlling the instincts of their people, were not always effectively able to do so. A regrettable example is provided by the recent riots during which two French consulates were burned and pillaged, without any intervention by the army and the police.

164. At the very moment when this disorder was spreading, the Egyptian dictatorship started a fresh policy of expansion and set itself up as the focal point of the African and Middle Eastern peoples. It publicly asserted that the first step towards achieving an Arab empire under Egyptian domination was the liquidation of Israel, and meanwhile it relentlessly carried out what appeared to be a plan of general aggression. Rebellions instigated by Cairo, in violation of all the rules of international law, were given effective assistance. Courses of terrorism were held in Egyptian

157. N'est-ce pas le chef du Gouvernement égyptien, malheureusement, qui déclarait au journal *Al Akbar*, le 29 mai dernier, au sujet des commandos palestiniens dont le rôle provocateur doit être aujourd'hui souligné:

"Plus que n'importe qui, la population de Palestine a le droit de libérer la Palestine . . . Les soldats de cette armée—it s'agit des commandos—supporteront la responsabilité de venger leur patrie et leur nation. Je sais que je ne me bats pas contre Israël seul, car celui qui a créé Israël aura le souci de le maintenir."

158. Nous sommes bien là au centre du problème. Les faits sont trop graves aujourd'hui pour que nous puissions dissimuler la réalité derrière des mots. Le moment est tout de même venu de dire et de reconnaître que jamais le Gouvernement égyptien ne s'est résolu à accepter l'existence même de l'Etat d'Israël. Le Conseil ne peut rester sourd à des déclarations comme celles-ci:

159. Le 19 juin 1956, le chef du Gouvernement égyptien déclarait:

"Nous devons maintenant être forts pour libérer toutes les terres arabes, depuis le Maroc jusqu'à Bagdad, et pour rendre ses droits au peuple de Palestine."

160. Le 11 juin 1956, le commandant en chef égyptien déclarait qu'il fallait effacer Israël de la carte.

161. Le 9 avril 1956, la radio gouvernementale du Caire proclamait: "Les Arabes sont décidés à prouver, même par l'effusion de sang, qu'Israël doit être anéanti."

162. J'ajoute que quelques-uns des suivants du Président du Gouvernement égyptien sont encore plus nets dans leurs propos. Voici ce qui était déclaré à la "Voix des Arabes", le 18 novembre 1955:

"Tous les instruments modernes utilisables, de l'épée à la bombe à l'hydrogène, doivent être à la portée de l'Etat islamique dont le devoir est d'être en mesure de les fabriquer et de les acquérir. La force islamique est celle mise sur pied en vue de terroriser l'ennemi de Dieu et le nôtre."

163. Au cours de ces dernières années, le problème posé à Israël par la récurrence d'incidents sérieux s'est singulièrement aggravé. Dans les pays arabes, ses voisins, le désordre ne faisait que grandir. Les gouvernements, même lorsqu'ils étaient conscients de la nécessité de modérer les instincts de leur population, y parvenaient plus ou moins efficacement. Les désordres récents au cours desquels, sans que l'armée et la police soient intervenues, deux consulats français ont été brûlés et mis à sac, en sont un déplorable exemple.

164. Au moment même où s'épanouissait ce désordre, la dictature d'Egypte inaugurait une politique nouvelle d'expansion et se posait en rassembleur des peuples d'Afrique et du Moyen-Orient. Elle affirmait publiquement que le premier pas de la réalisation d'un empire arabe sous la domination égyptienne ~~se fait la~~ liquidation d'Israël, et poursuivait cependant ce répit, ce qui paraissait être la mise en œuvre d'agression généralisée. Des rébellions instigées par le Caire, en violation de toutes les règles du droit international, recevaient une aide efficace. Des cours de

camps for use abroad. Arms were sent in ever-growing quantities; the *Athos* case, which was mentioned yesterday in this very chamber, brought definite proof of that. Lastly the nationalization of the Suez Canal, in circumstances familiar to us all, proved once and for all that Egypt had no further intention of submitting to international law.

165. Less than a month ago the French Minister of Foreign Affairs warned the Security Council of Egyptian foreign policy as follows:

"One last point: reading Colonel Nasser's writings and hearing his speeches one cannot help feeling even more gravely concerned. Is not the nationalization of the Suez Canal the first stage in a policy which may lead the world to disaster? In his book *Egypt's Liberation: The Philosophy of the Revolution*, Colonel Nasser goes over the events and deduces from them that there are a number of circles which will constitute Egypt's field of activity, and in which it should endeavour to bring into play all its reserves of energy. Surrounding Egypt, he envisages an 'Arab circle'; on the southern borders of his country, an 'African continent'; over a vaster area, an 'Islamic world', and he wonders whether this does not portend a great role for his hero.

"All this makes one wonder whether it is the well-being of the Egyptian people or the boundless expansion of one man's ambition that is at issue. Twenty years ago we were unwilling to listen to the clear warnings given us. Nearly 20 million men and women paid for our apathy with their lives." [735th meeting, paras. 154 and 155.]

166. As Mr. Guy Mollet, President of the French Council, said on 30 September, the spirit of the Charter is not a spirit of capitulation. The search for peaceful solutions cannot imply a weary acceptance of *faits accomplis*. The French delegation believes that if we are now confronted with such extremely serious events it is largely because, in the face of the provocative actions of a Government which did not even bother to conceal its many aggressive intentions, certain Powers showed too much weakness and, despite my Government's appeals, allowed the Egyptian menace to grow until it has brought us to the brink of a most serious conflict.

167. Precedents are not lacking in history to show us where the policy of weakness in the face of those who deliberately violate the rules of international law can lead. Does this mean, as has been asserted, that France has no understanding whatever of the problems facing the Arab world? Not at all. In our mind, there can be no confusion between the bad shepherds and their flocks. We are well aware of the tremendous transformation which the Arab countries are undergoing and of the extraordinary ebullience which marks the present phase: we know that while there are some which adhere to the old tradition and are immured behind their age-old complexes, there are others which belong to the new stratum, which are anxious to

terrorism were organised in the camps of Egypt for use abroad. Arms were sent in ever-increasing quantities. The *Athos* case, mentioned yesterday in this same chamber, provided definite proof of that. Lastly the nationalisation of the Suez Canal, in circumstances familiar to us all, proved once and for all that Egypt had no further intention of submitting to international law.

165. Il y a moins d'un mois, le Ministre des affaires étrangères de France, mettant en garde le Conseil contre la politique suivie par le Gouvernement égyptien, s'exprimait en ces termes :

"Enfin, lorsqu'on a lu les écrits du colonel Nasser et entendu les discours qu'il a prononcés, on ne peut s'empêcher d'être saisi d'une inquiétude encore plus grave. La nationalisation du canal de Suez n'est-elle pas la première étape d'une politique qui peut conduire le monde aux pires désastres? Dans son livre *La Libération de l'Egypte: philosophie d'une révolution*, le colonel Nasser passe en revue les événements de son temps et en déduit qu'il existe un certain nombre de zones qui formeront le champ d'activité de l'Egypte, et dans lesquelles son pays devra essayer de déployer toute sa réserve d'énergie. Il considère autour de l'Egypte la présence d'une "zone arabe"; aux frontières méridionales de son pays, la présence d'un continent africain; sur une zone plus vaste, la présence d'un "monde musulman" et il se demande s'il n'y a pas un grand rôle qui attend son héros.

"C'est pourquoi nous avons le droit de poser la question de savoir s'il s'agit du bien-être du peuple égyptien, ou du développement démesuré des ambitions d'un homme. Il y a 20 ans, nous n'avons pas voulu comprendre les avertissements qui nous étaient clairement donnés. Près de 20 millions d'hommes et de femmes ont payé de leur vie l'insouciance que nous avons montrée." [735ème séance, par. 154 et 155.]

166. L'esprit de la Charte, disait, le 30 septembre dernier, M. Guy Mollet, président du Conseil français, n'est pas un esprit de capitulation. La recherche de solutions pacifiques ne peut signifier l'acceptation par lassitude des faits accomplis. La délégation française estime que, si nous nous trouvons aujourd'hui devant des faits d'une gravité exceptionnelle, c'est beaucoup parce que, devant les provocations d'un gouvernement qui ne dissimulait même pas ses multiples intentions agressives, certaines puissances ont montré trop de faiblesse et permis, malgré les appels qu'avait lancés le Gouvernement français, de laisser grandir le danger égyptien jusqu'à nous mener au bord du plus sérieux des conflits.

167. Les précédents ne manquent pas dans l'histoire qui nous montrent jusqu'où peut conduire la politique de la faiblesse face à ceux qui, délibérément, violent les règles internationales. Est-ce à dire, comme on le prétend, que la France soit d'une incompréhension totale à l'égard des problèmes qui se posent au monde arabe? Pas du tout. Il ne peut y avoir de confusion dans notre esprit entre les mauvais bergers et leurs troupeaux. Nous savons quelle est l'intense transformation que subissent les pays arabes et l'extraordinaire ébullition qui marque cette phase: il y a ceux qui appartiennent à la vieille tradition et qui sont enfermés dans leurs vieux complexes antérieurs; il y a ceux qui appartiennent à la nouvelle couche et qui sont anxieux

realize their "ego" and to assert themselves with all possible force. It is a situation which calls for patience, even for indulgence; but there is a limit to everything.

168. In a situation basically as tense as the present one, those responsible for governing the Arab peoples should measure their actions better, should weigh their every act and be wise enough to refrain from dangerous steps liable to cause a reaction of self-defence.

169. For months, then, and indeed for years, we have been witnesses of a policy whose aims, aims fundamentally incompatible with the United Nations Charter, are openly affirmed: namely, the annihilation of the State of Israel, the expansion of Egyptian imperialism from the Atlantic to the Persian Gulf, open intervention in French internal affairs, direct material assistance to rebellious citizens, and the seizure, in defiance of all treaties and rules of international law, of a water-way which is essential to the life of the nations.

170. It was inevitable in these circumstances that Israel, faced with a policy so diametrically opposed to the Charter, should at some given moment feel compelled to react.

171. A recent conference between the Chiefs of Staff of the Egyptian, Jordanian and Syrian armies only heightened the tension by conjuring up the threat of a concerted attack.

172. Yesterday, three *fedayeen* raids took place near Aqaba. The Israel army struck back hard; it took up their pursuit; and the rest of the story we know.

173. For all the reasons I have just stated we feel in all fairness that it is not possible to condemn Israel.

174. Furthermore, the Governments of France and the United Kingdom have taken steps which should remove the danger of hostilities and put an end to the fighting. The French and United Kingdom Governments have asked the Governments of Egypt and Israel to withdraw their respective military forces from the Suez Canal zone. In order to ensure that the cease fire is effective, the French and United Kingdom Governments have also asked that they should be allowed to move temporarily into key positions in the Canal zone. This request is fully justified by past experience. It is designed to ensure effective separation of the belligerents and also to guarantee freedom of transit through the Canal. These measures should lead to the immediate cessation of hostilities and the establishment of machinery which would make it virtually impossible for fighting to continue.

175. It is only proper therefore to await the replies which the Governments at Tel Aviv and Cairo should make within a few hours at the most, to the communication they received this morning from the French and United Kingdom Governments.

176. In these circumstances none of the draft resolutions that have been outlined meets the views of the French delegation. The adoption of any text implying

de réaliser leur "moi" et de s'affirmer avec la plus extrême vigueur. Cela exige de la patience, même de l'indulgence, mais il y a des limites à tout.

168. Quand une situation est, à sa base, aussi tendue, il faudrait que ceux qui ont la responsabilité de diriger les peuples arabes mesurent mieux leur action, souhaitent leurs actes et aient la sagesse de renoncer à des actes, à des initiatives dangereuses qui entraînent l'autodéfense.

169. Ainsi, nous sommes en présence, depuis des mois, des années, d'une politique dont les buts essentiellement contraires à la Charte des Nations Unies sont ouvertement affirmés: anéantissement de l'Etat d'Israël, extension de l'impérialisme égyptien de l'océan Atlantique au golfe Persique, intervention ouverte dans les affaires intérieures françaises, aide matérielle directe apportée à des citoyens rebelles et, mainmise, en dépit de tous les traités, de toutes les règles internationales, sur une voie navigable essentielle à la vie des peuples.

170. Il était, dans ces conditions, inévitable que, devant cette politique si essentiellement contraire à la Charte, Israël se voie obligé, à un moment quelconque, de réagir.

171. Une récente conférence des chefs d'état-major des armées égyptienne, jordanienne et syrienne vint accroître la tension en laissant planer la menace d'une attaque concertée.

172. Hier, trois raids de *fedayin* se produisaient près d'Akaba. L'armée israélienne, réagissant durement, entama leur poursuite et on sait le reste.

173. Pour toutes les raisons qui viennent d'être énumérées, nous pensons en équité qu'il n'est pas possible de condamner Israël.

174. Au demeurant, le Gouvernement français et le Gouvernement britannique ont pris des mesures qui sont de nature à écarter le danger d'hostilités et à mettre un terme aux combats. Le Gouvernement français et le Gouvernement britannique ont demandé au Gouvernement israélien et au Gouvernement égyptien de retirer leurs troupes de part et d'autre de la zone du canal de Suez. Pour garantir que le cessez-le-feu sera effectif, le Gouvernement français et le Gouvernement britannique ont également demandé à assumer provisoirement le contrôle de certaines positions clés du canal. Cette dernière demande est pleinement justifiée par les expériences du passé. Elle est destinée à garantir la séparation effective des combattants. Elle a également pour but de protéger la libre circulation dans le canal de Suez. Ces mesures doivent provoquer la cessation immédiate des hostilités et l'établissement d'un dispositif qui rendra impossible, en fait, la prolongation des combats.

175. Il convient donc d'attendre les réponses que les gouvernements de Tel-Aviv et du Caire doivent donner, d'ici quelques heures au plus, à la communication que les Gouvernements français et britannique leur ont fait tenir ce matin.

176. Dans ces conditions, tout projet de résolution qui a pu être exposé ne correspond pas aux vues de la délégation française. L'adoption d'un texte quelconque

immediate action by the Council could only give rise to confusion and add to the danger. The French delegation is opposed to the adoption of any resolution before the Governments at Tel Aviv and Cairo have made known their reply to the requests submitted to them by the French and United Kingdom Governments acting in concert.

177. These are the views that my Government instructed me to place before the Council.

178. Mr. LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): I feel I should give the Council a few words of explanation of the Belgian delegation's position before the vote is taken.

179. I find myself faced with the same difficulties as the representative of Australia, and indeed I share the feelings which he expressed so admirably. I realize, of course, that the situation demands urgent decisions. However, the draft resolution was brought to my notice only a few hours ago and though I have made strenuous efforts to do so I have been unable to receive from my Government the instructions I must have in a situation as serious and delicate as that which confronts us. I shall therefore be compelled to abstain.

180. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I take it that the list of speakers is closed, and that we are now, contrary to my hopes, coming to a vote on the draft resolution. It is on that assumption that I should like briefly to explain my vote in advance.

181. It will be clear to the Council that, for the reasons I have already given, I do not consider that this draft resolution represents the correct course for the Security Council to embark on. It is not that the sentiments and proposals are in themselves objectionable if considered as such and in isolation; but the proposal is, in our view, not appropriate to the actual circumstances.

182. It is our conviction that the action announced by the British and French Governments is not only an alternative course which the Council would be fully justified in endorsing, but is also the only effective action in a very grave situation. So, in our view, to adopt this draft resolution would not advance but, on the contrary I believe, would retard the objectives which the great majority of the Council undoubtedly shares, that is, the stopping of the fighting and safe passage in the Suez Canal.

183. In those circumstances, and since a vote today is being insisted on, I shall be obliged to vote against the draft resolution.

184. Mr. LOUTFI (Egypt) (*translated from French*): I should like to make one observation concerning the statement the President has just made. I thought that we were discussing the agenda item entitled "Steps for the immediate cessation of the military action of Israel in Egypt". I regret that you should have taken advantage of your position as President of the Security Council to discuss matters which have nothing to do with the item under discussion, and to make references, in language far from courteous, to the Egyptian leaders and the Arab countries. It would have been easy for me to do the same; but I prefer not to do so,

impliquant une action immédiate du Conseil ne pourrait que créer de la confusion et augmenter le danger. La délégation française s'oppose à toute résolution avant que soient connues les réponses des Gouvernements de Tel-Aviv et du Caire aux demandes que leur ont présentées conjointement le Gouvernement français et le Gouvernement britannique.

177. Telles sont les déclarations que mon gouvernement m'a prescrit de présenter au Co. seil.

178. M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Avant le vote, je dois quelques mots d'explication au Conseil sur la position de la délégation belge.

179. Je me trouve devant les mêmes difficultés que le représentant de l'Australie, et j'ajoute que je partage les sentiments qu'il a exprimés en termes excellents. Je me rends évidemment compte de l'urgence des décisions que la situation requiert. Cependant, je n'ai eu connaissance qu'il y a quelques heures à peine du projet de résolution et, quelque diligence que j'aie faite, je n'ai pu recevoir de mon gouvernement les instructions indispensables dans une situation aussi grave et aussi délicate. Je serai en conséquence obligé de m'abstenir.

180. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Je suppose que la liste des orateurs est épuisée et que nous allons maintenant, contrairement à ce que j'espérais, passer au vote sur le projet de résolution des Etats-Unis. Dans ces conditions, je désire expliquer brièvement mon vote à l'avance.

181. Le Conseil de sécurité comprendra que, pour les raisons que j'ai déjà indiquées, je n'estime pas que ce projet de résolution traduise l'attitude que devait prendre le Conseil de sécurité. Les sentiments qu'il reflète et les propositions qui y figurent n'ont en eux-mêmes rien de critiquable si on les considère isolément, mais à notre avis ce projet ne convient pas aux circonstances actuelles.

182. Nous sommes convaincus que l'action annoncée par les Gouvernements britannique et français représente non seulement une autre solution que le Conseil serait parfaitement fondé à sanctionner, mais encore la seule mesure efficace que l'on puisse prendre dans une situation très grave. C'est pourquoi, à notre avis, l'adoption de ce projet de résolution, loin de nous rapprocher, nous éloignerait, j'en suis persuadé, des buts que vise sans aucun doute la grande majorité des membres du Conseil, à savoir la cessation des combats et la sécurité du passage dans le canal de Suez.

183. Dans ces conditions, et puisque l'on insiste pour que le vote ait lieu aujourd'hui, je me verrai obligé de voter contre ce projet de résolution.

184. M. LOUTFI (Egypte): Monsieur le Président, j'ai une observation à présenter sur l'exposé que vous venez de faire. Je pensais que nous discutions ici le point de l'ordre du jour intitulé "Mesures à prendre pour la cessation immédiate de l'action militaire d'Israël en Egypte". Je regrette que vous ayez profité d'être à la présidence du Conseil de sécurité pour vous permettre de traiter de sujets qui n'ont rien à voir avec le point que nous discutons, et pour vous permettre de traiter d'une manière qui est loin d'être courtoise les dirigeants égyptiens et les pays arabes. J'aurais pu facilement agir de la même manière, mais je préfère ne

and I protest against your conduct as President of the Council.

185. Mr. LODGE (United States of America): Of course I regret the United Kingdom representative's decision to vote against the draft resolution, but I ask for a vote of the Council nevertheless because I believe that the vote of the Council will have considerable moral effect in the world and that it represents something that we all should do.

186. The PRESIDENT (*translated from French*): As there are no more speakers, I shall put to the vote the United States draft resolution [S/3710], as amended by the insertion of a new paragraph 1.²

A vote was taken by show of hands.

In favour: China, Cuba, Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United States of America, Yugoslavia.

Against: France, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

Abstaining: Australia, Belgium.

The result of the vote was 7 in favour, 2 against, with 2 abstentions.

The draft resolution, as amended, was not adopted, the negative votes being those of permanent members of the Council.

187. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): At a time as crucial as this the Security Council cannot simply accept the position in which it has been placed by two permanent members through their exercise of the veto in this matter.

188. As the Council has been unable to adopt the United States draft resolution as a whole, I propose that the Council should adopt the preamble and paragraph 1 of the draft resolution; in other words I propose that the Security Council should adopt the following draft—I shall read out the text:

² The draft resolution, as amended, reads as follows:

"The Security Council,

"Noting that the armed forces of Israel have penetrated deeply into Egyptian territory in violation of the General Armistice Agreement between Egypt and Israel,

"Expressing its grave concern at this violation of the Armistice Agreement,

"1. Calls upon Israel and Egypt immediately to cease fire;

"2. Calls upon Israel immediately to withdraw its armed forces behind the established armistice lines;

"3. Calls upon all Members

"(a) To refrain from the use of force or threat of force in the area in any manner inconsistent with the purposes of the United Nations;

"(b) To assist the United Nations in ensuring the integrity of the armistice agreements;

"(c) To refrain from giving any military, economic or financial assistance to Israel so long as it has not complied with this resolution;

"4. Requests the Secretary-General to keep the Security Council informed on compliance with this resolution and to make whatever recommendations he deems appropriate for the maintenance of international peace and security in the area by the implementation of this and prior resolutions."

pas le faire, et je proteste à l'égard de votre conduite en tant que Président du Conseil.

185. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Je regrette, bien entendu, que le représentant du Royaume-Uni ait décidé de voter contre le projet de résolution; je n'en demande pas moins que le projet soit mis aux voix, parce que je suis persuadé que ce vote du Conseil aura dans le monde entier un effet moral considérable et que notre devoir est là.

186. Le PRESIDENT: Aucun orateur n'étant inscrit, je vais mettre aux voix le projet de résolution des Etats-Unis d'Amérique [S/3710 et Corr.1], tel qu'il a été amendé par l'insertion d'un nouveau paragraphe 1.²

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Iran, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Votent contre: France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent: Australie, Belgique.

Il y a 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Les voix contre étant celles de membres permanents du Conseil, le projet de résolution, tel qu'il a été amendé, n'est pas adopté.

187. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: A un moment aussi grave que celui-ci, le Conseil de sécurité ne peut se contenter de la situation dans laquelle l'ont placé les deux membres permanents du Conseil de sécurité qui ont fait usage du veto.

188. Étant donné que le Conseil n'a pas pu adopter dans son ensemble le projet de résolution déposé par les Etats-Unis, je lui propose d'adopter le préambule et le paragraphe 1 de ce projet. En d'autres termes, je propose que le Conseil de sécurité adopte le projet de résolution suivant:

² Le projet de résolution, tel qu'il a été amendé, se lit comme suit:

"Le Conseil de sécurité,

"Notant que les forces armées d'Israël ont pénétré profondément le territoire égyptien, en violation de la Convention d'armistice général entre l'Egypte et Israël,

"Exprimant sa vive inquiétude devant cette violation de la Convention d'armistice,

"1. Invite Israël et l'Egypte à cesser le feu immédiatement;

"2. Invite Israël à ramener immédiatement ses forces armées en deçà des lignes d'armistice établies;

"3. Invite tous les Etats Membres:

"(a) A s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force dans la région d'une manière incompatible avec les buts des Nations Unies;

"(b) A aider les Nations Unies à faire respecter intégralement les conventions d'armistice;

"(c) A s'abstenir d'apporter une aide militaire, économique ou financière à Israël tant que cet Etat ne se sera pas conformé à la présente résolution;

"4. Prie le Secrétaire général de tenir le Conseil de sécurité au courant de l'exécution de la présente résolution et de faire toutes recommandations qu'il jugera utiles en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région par l'intermédiaire de la présente résolution et des résolutions précédemment adoptées sur la question."

"The Security Council,

"Noting that the armed forces of Israel have penetrated deeply into Egyptian territory in violation of the General Armistice Agreement between Egypt and Israel,

"Expressing its grave concern at this violation of the Armistice Agreement,

"Calls upon Israel immediately to withdraw its armed forces behind the established armistice lines."

189. In adopting this resolution, as I understand it, the Security Council will be taking the first step which is always taken for the purpose of halting military operations.

190. I appeal to the Security Council to consider and vote on this draft resolution without delay.

191. Mr. TSIANG (China): The new draft resolution before the Security Council has the merit of simplicity and brevity, but I think that it is too simple and too brief. I have maintained, both this morning and this afternoon, that, if we face the situation realistically, we must realize that withdrawal is impossible without a cease-fire. A cease-fire and withdrawal are inseparable. If we are serious about this matter, we must ask for both.

192. I therefore move, as an amendment, that the new draft resolution should contain, as operative paragraph 1, the paragraph which was added to the original United States draft resolution; that is, the paragraph calling upon Israel and Egypt immediately to cease fire. In its amended form, the draft resolution would read as follows:

"The Security Council,

"Noting that the armed forces of Israel have penetrated deeply into Egyptian territory in violation of the General Armistice Agreement between Egypt and Israel,

"Expressing its grave concern at this violation of the Armistice Agreement,

"1. Calls upon Israel and Egypt immediately to cease fire;

"2. Calls upon Israel immediately to withdraw its armed forces behind the established armistice lines."

193. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I am prepared to accept the proposed amendment and incorporate it in my draft resolution if that will advance our work and enable the Security Council to adopt a unanimous decision.

194. The PRESIDENT (*translated from French*): Speaking as the representative of FRANCE, I feel that the Soviet Union draft resolution, with the amendment suggested by the representative of China, introduces a new element so far as my country is concerned. I propose that the Council suspend its debate for a while to enable my delegation to consult

"Le Conseil de sécurité,

"Notant que les forces armées d'Israël ont pénétré profondément en territoire égyptien, en violation de la Convention d'armistice général entre l'Egypte et Israël,

"Exprimant sa vive inquiétude devant cette violation de la Convention d'armistice,

"Invite Israël à ramener immédiatement ses forces armées en deçà des lignes d'armistice établies."

189. J'estime qu'en adoptant cette résolution, le Conseil de sécurité prendra la première mesure qu'il doit prendre dans tous les cas pour arrêter des actions de guerre.

190. J'invite le Conseil de sécurité à examiner immédiatement ce projet de résolution et à le mettre aux voix.

191. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: Le nouveau projet de résolution dont le Conseil de sécurité vient d'être saisi a l'avantage d'être simple et bref. Cependant, je pense qu'il est trop simple et trop bref. J'ai soutenu, ce matin et cet après-midi, que, si nous regardons la situation avec réalisme, nous devons nous rendre compte que le retrait est impossible sans la cessation des hostilités. Les deux choses sont inséparables. Si nous voulons vraiment un résultat, nous devons demander les deux à la fois.

192. Je propose donc l'amendement suivant: le nouveau projet de résolution devrait contenir, au paragraphe 1, le paragraphe qui a été ajouté au projet de résolution primitif des Etats-Unis, c'est-à-dire le paragraphe qui invite Israël et l'Egypte à cesser le feu immédiatement. Ainsi modifié, le projet de résolution se lirait comme suit:

"Le Conseil de sécurité,

"Notant que les forces armées d'Israël ont pénétré profondément en territoire égyptien, en violation de la Convention d'armistice général entre l'Egypte et Israël,

"Exprimant sa vive inquiétude devant cette violation de la Convention d'armistice,

"1. Invite Israël et l'Egypte à cesser le feu immédiatement;

"2. Invite Israël à ramener immédiatement ses forces armées en deçà des lignes d'armistice établies."

193. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Si cela peut contribuer à l'adoption d'une décision unanime par le Conseil de sécurité, je suis prêt à accepter l'amendement proposé et à faire figurer dans mon projet de résolution.

194. Le PRESIDENT: Intervenant en tant que représentant de la FRANCE, j'estime que le projet de résolution de l'Union soviétique, avec l'amendement suggéré par le représentant de la Chine, constitue, pour notre pays, un fait nouveau. Je propose que le Conseil suspende ses débats pendant quelques instants afin de permettre à ma délégation de consulter le Gouvernement.

with the French Government. If the Council agrees, the meeting could adjourn until 8.30 p.m.

195. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): In other circumstances I would have had no objection to the proposal the President, as the representative of France, has made. However, bearing in mind that we have spent yet another hour in considering the question without adopting a decision—another hour nearer the expiry of the ultimatum—I very much regret to say that I cannot agree to the proposal. I consider it essential that the Security Council should vote on my draft resolution immediately.

196. Mr. TSIANG (China): I am ready to vote now; I am also agreeable to an adjournment. However, if the meeting is adjourned, I hope the President will be merciful enough to us to adjourn until 9 p.m.

197. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): The new draft resolution which has been placed before us as a result of the initiative of the representative of the Soviet Union, and amended by the representative of China, is an interesting one. We are all animated by a desire to do what we can in this Council to make our contribution. I hope the representative of the Soviet Union will forgive me if I say that I find his excuse for an immediate vote somewhat specious. In his capacity as representative of France, the President has made a point that this is not only an interesting proposal but a new one. Quite naturally the President suggested that he would like a short period to consider it and to get in touch with his Government. There is I think, a balance here. Can we spare an hour or an hour and a quarter, when we may get a result, or shall we go ahead now, when we might not get a result? I would have thought that on all reasonable ground it would be sensible to adjourn and take it up again, following the suggestion of the representative of China, at 9 o'clock, when I presume we meet to consider the item proposed by the representative of Egypt.

198. Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): I shall not speak of the deep regret I felt at the rejection of the first draft resolution. The representative of the Soviet Union would like us to try to find a draft resolution which can be adopted unanimously. I favour that idea and I fully understand his concern. I am afraid, however, that if we do not accept the President's proposal and adjourn the meeting, we shall not achieve the unanimity we all seek. That is why I appeal to Mr. Sobolev not to object to the meeting's being resumed at 8.30 p.m. or 9 p.m.

199. Since I have the floor, may I propose an amendment to the text submitted by the Soviet Union. I feel that we could retain the last paragraph of the United States draft resolution, since it is usual in our resolutions to have a paragraph requesting the Secretary-General to keep the Council informed of future developments.

ment français. Si le Conseil était d'accord, la séance pourrait être suspendue jusqu'à 20 h. 30.

195. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Dans d'autres circonstances, je ne me serais pas opposé à la proposition que le Président a faite au nom de la France. Mais étant donné que nous avons mis encore une heure — une heure à courir sur l'ultimatum — à examiner la question, sans prendre de décision, je suis au regret de ne pouvoir accepter cette proposition. J'estime que le Conseil de sécurité doit voter immédiatement sur mon projet de résolution.

196. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: Je suis tout disposé à passer au vote immédiatement, mais je ne m'oppose pas non plus à un ajournement. Cependant, si la séance est suspendue, j'espère que le Président sera assez généreux pour nous accorder une suspension jusqu'à 21 heures.

197. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Le nouveau projet de résolution dont nous avons été saisis par le représentant de l'Union soviétique, et qui a été modifié par le représentant de la Chine, est un projet intéressant. Nous sommes tous animés du désir de faire de notre mieux pour contribuer aux travaux du Conseil. J'espère que le représentant de l'Union soviétique me pardonnera si je déclare que je trouve quelque peu spécieuse son explication de la nécessité d'un vote immédiat. Parlant en sa qualité de représentant de la France, le Président a fait remarquer qu'il ne s'agissait pas seulement d'un projet intéressant, mais d'un projet nouveau. Il est tout naturel que le Président ait demandé un peu de temps pour l'examiner et pour se mettre en rapport avec son gouvernement. Je crois qu'il faut bien peser le pour et le contre. Pouvons-nous attendre une heure ou une heure un quart pour obtenir éventuellement un résultat, ou devons-nous continuer maintenant pour n'arriver peut-être à aucun résultat? Il me semble qu'il serait raisonnable de suspendre la séance et de reprendre le débat, conformément à la suggestion du représentant de la Chine, à 21 heures, pour examiner, je présume, la question qui a été soumise par le représentant de l'Egypte.

198. M. ENTEZAM (Iran): Je ne dirai rien du regret profond que j'ai ressenti en voyant que le premier projet de résolution a été rejeté. L'idée du représentant de l'Union soviétique est d'arriver à un projet de résolution qui soit accepté à l'unanimité. J'appuie cette idée et je comprends très bien l'intérêt qu'il y porte. Mais je crains que, s'il nous n'acceptons pas la proposition du Président d'ajourner la séance, cette unanimité que nous cherchons tous ne soit pas atteinte. C'est pourquoi je voudrais adresser un appel à M. Sobolev et lui demander de ne pas faire d'objection à ce que la séance soit reprise à 20 h. 30 ou à 21 heures.

199. Puisque j'ai la parole, qu'il me soit permis de proposer un amendement au texte présenté par l'Union soviétique. Il me semble que nous pouvons garder le dernier paragraphe du projet de résolution qui avait été présenté par les Etats-Unis, car c'est notre coutume d'avoir, dans nos résolutions, un paragraphe dans lequel nous demandons au Secrétaire général de tenir le Conseil informé des développements futurs.

200. If the Soviet representative accepts this amendment we could now adjourn, provided he agrees to my request on this point also, and meet again after dinner. I hope that the draft resolution will then have a chance of being unanimously approved.

201. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should find it much easier to agree to the adjournment proposed by the representatives of France and the United Kingdom if they could assure me, and assure the Security Council, that the ultimatum will not be put into effect until the Council has reached a decision on this question. No such assurance having been given, I consider that the proposal can only indicate a continuation of the previous delaying tactics. Moreover, if this assurance is not given I shall press for a vote on the draft resolution.

202. With respect to the addition proposed by the representative of Iran, I have no objection to the addition of the last paragraph of the draft resolution submitted by the United States to my draft resolution.

203. The PRESIDENT (*translated from French*): The Council has before it a draft resolution submitted by the Soviet Union and amended by the representatives of China and Iran. The French representative has submitted a motion in favour of adjournment until 9 p.m., to enable him to consult his Government. I shall now put this motion for adjournment to the vote.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Australia, Belgium, China, Cuba, France, Iran, Peru, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: United States of America, Yugoslavia.

The motion was adopted by 8 votes to 1, with 2 abstentions.

204. Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): Before the President closes the meeting, I should like to raise a point of order. The Council has just received a letter from the permanent representative of Egypt [S/3712]. I hope that at this evening's meeting the item which we are deferring will not take up much time and that we shall be able to consider the Egyptian representative's request. I therefore propose that a second item be included in the provisional agenda for this evening, entitled: "Letter from the Egyptian delegation". This evening we could then consider whether we wish to include this second item in our agenda.

205. Mr. BRILEJ (Yugoslavia): I support the proposal just made by the representative of Iran.

206. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Soviet delegation supports the Iranian representative's proposal.

200. Si le représentant de l'URSS est d'accord sur cet amendement, nous pourrions ajourner maintenant — s'il accepte également ma demande sur ce point — et nous réunir après le dîner. J'espère qu'à ce moment le projet de résolution aura une chance d'être approuvé à l'unanimité.

201. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Il me serait beaucoup plus facile d'accepter l'ajournement que proposent les représentants de la France et du Royaume-Uni si le Conseil de sécurité pouvait recevoir de ces représentants l'assurance que l'ultimatum ne prendra pas effet tant que le Conseil ne se sera pas prononcé sur la question. Sans cette assurance, j'estime que de telles propositions ne peuvent montrer qu'une chose, à savoir qu'on veut poursuivre la même tactique dilatoire. Si cette assurance n'est pas donnée, j'insisterai pour qu'on mette aux voix le projet de résolution.

202. En ce qui concerne l'additif proposé par le représentant de l'Iran, je ne vois pas d'objection à ce qu'on ajoute à mon projet de résolution le dernier paragraphe du projet des Etats-Unis.

203. Le PRESIDENT: Le Conseil est en présence d'un projet de résolution de l'Union soviétique, amendé par les représentants de la Chine et de l'Iran. Le représentant de la France a soumis une motion d'ajournement jusqu'à 21 heures afin d'être en mesure de consulter son gouvernement. Je vais maintenant mettre aux voix cette motion d'ajournement.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Australie, Belgique, Chine, Cuba, France, Iran, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent: Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Par 8 voix contre une, avec 2 abstentions, la motion est adoptée.

204. M. ENTEZAM (Iran): Avant que le Président ne lève la séance, je désire présenter une motion d'ordre. Le Conseil vient d'être saisi d'une lettre du représentant permanent de l'Egypte [S/3712]. J'espère qu'à la séance de ce soir la question que nous renvoyons ne nous prendra pas beaucoup de temps et que nous pourrons examiner la demande du représentant de l'Egypte. Je propose donc d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la séance de ce soir un second point qui serait intitulé "Lettre de la délégation de l'Egypte". Nous examinerions alors ce soir la question de savoir si nous voulons inclure ce second point à notre ordre du jour.

205. M. BRILEJ (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*]: J'appuie la proposition que vient de faire le représentant de l'Iran.

206. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: La délégation de l'Union soviétique appuie la proposition du représentant de l'Iran.

207. The PRESIDENT (*translated from French*): As there is no objection to this proposal, the letter from the Egyptian delegation will appear on the provisional agenda of the night meeting.

The meeting rose at 7.55 p.m.

207. Le PRESIDENT: Il n'y a pas d'objection à cette proposition. Par conséquent, la lettre de la délégation de l'Egypte figurera à l'ordre du jour provisoire de la séance de ce soir.

La séance est levée à 19 h. 55.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA-ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500,
Buenos Aires.

AUSTRALIA-AUSTRALIE

H. A. Goddard, 255a George St., Sydney;
90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3,
Victoria.

AUSTRIA-AUTRICHE

Gerald & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10,
Salzburg.

BELGIUM-BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A.,
14-22 rue du Persil, Bruxelles.

W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard
Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA-BOLIVIE

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL-BRESIL

Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo
and Belo Horizonte.

CAMBODIA-CAMBODGE

Popaterie-Librarie Nouvelle, Albert Portail, 14 Avenue Beulchois, Phnom-Penh.

CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West,
Toronto.

CEYLON-CEYLAN

Lake House Bookshop, The Associated
Newspapers of Ceylon, Ltd., P. O. Box
244, Colombo.

CHILE-CHILI

Editorial del Pacifico, Ahumada 57,
Santiago.

Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINA-CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung
King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press Ltd., 211 Honan
Rd., Shanghai.

COLOMBIA-COLOMBIE

Librería América, Medellín.
Librería Buchholz Galería, Bogotá.
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.

COSTA RICA-COSTA-RICA

Trejos Hermonos, Apartado 1313, San
José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA-TCHECOSLOVAQUIE

Ceskoslovensky Spisovatel, Národní 17
9, Praha 1.

DENMARK-DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Norregade 6,
København, K.

DOMINICAN REPUBLIC-

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciud-
dad Trujillo.

ECUADOR-EQUATEUR

Librería Científica, Guayaquil and Quito.

EGYPT-EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9
Sh. Adly Pasha, Cairo.

EL SALVADOR-SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur
37, San Salvador.

FINLAND-FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu,
Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot,
Paris V.

GERMANY-ALLEMAGNE

R. Eisenhardt, Kaiserstrasse 49, Frank-
furt/Main.

Elwert & Meurer, Haupstrasse 101, Berlin-
Schönberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wies-
baden.

W. E. Saarbach, Gareonstrasse 25-29,
Köln (22c).

GREECE-GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street,
Athènes.

GUATEMALA

Sociedad Económico Financiera, Edificio
Briz. Despacho 207, 6a Av. 14-33, Zona
1, Guatemala City.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Boîte Postale
111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG KONG-HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road,
Kowloon.

ICELAND-ISLANDE

Bokaverzilun Sigfusar Eymundssonar H.
F., Austurstræti 18, Reykjavík.

INDIA-INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Ma-
dras and New Delhi.

Oxford Book & Stationery Co., New
Delhi and Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIA-INDONÉSIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84,
Djakarta.

IRAN

"Gulty", 482 Avenue Ferdousi, Teheran.

IRAQ-IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby
Road, Tel-Aviv.

ITALY-ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni, Via
Gina Capponi 26, Firenze.

JAPAN-JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome,
Nihonbashi, Tokyo.

LEBANON-LIBAN

Librairie Universelle, Beyrouth.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXICO-MEXIQUE

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal
41, México, D.F.

NETHERLANDS-PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout
9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zea-
land, C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY-NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Au-
gustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society,
Dacca, East Pakistan (and at Chittagong).
Publishers United Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi, 3.

PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Pan-
amá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza,
Calle Pie. Franco No. 39-43, Asunción.

PERU-PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A.,
Lima and Arequipa.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue,
Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rue Aurea, Lis-
boa.

SINGAPORE-SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Winchester
House, Collyer Quay.

SPAIN-ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad,
Barcelona.

Librería Mundial-Prensa, Lagasca 38, Ma-
drid.

SWEDEN-SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B,
Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND-SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Rauhadt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

SYRIA-SYRIE

Librairie Universelle, Damas.

THAILAND-THAILANDE

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road,
Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY-TURQUIE

Librairie Hachette, 469 İstiklal Caddesi,
Beşyol, İstanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA-

UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box
724, Pretoria.

UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569,
London, S.E.1 (and at H.M.S.O. shops).

UNITED STATES OF AMERICA-

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service, Colum-
bia University Press, 2960 Broadway,
New York 27, N. Y.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H.
D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Monte-
video.

VENEZUELA

Liberaria del Este, Av. Miranda, No. 52,
Edif. Galipán, Caracas.

VIET-NAM

Papeterie-Librarie Nouvelle, Albert Portail,

Boîte Postale 283, Saigon.

YUGOSLAVIA-YOUSGOSLAVIE

Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.
Drzavno Preduzece, Jugoslovenska
Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).